

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE II : OBJET DE VALORISATION DE L°EPS

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III : METHODOLOGIE

CHAPITRE IV : SUGGESTION ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

CONCLUSION

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1-1 L'enseignement de l'EPS

1-1-1 EPS une discipline à enseigner

1-1-2 EPS une discipline d'Education Physique

1-2 Le but de l'EPS

1-2-1 Finalités éducatives de l'EPS

1-2-2 Objectifs de l'EPS

1-3 Profil des enseignants d'EPS

1-3-1 Les enseignants d'EPS en tant qu'individu

1-3-2 Les enseignants d'EPS face à l'élève

1-3-3 Les enseignants d'EPS face au groupe classe

1-3-4 Les enseignants d'EPS dans l'institution scolaire

CHAPITRE II : OBJET DE VALORISATION DE L°EPS

2-1 Concept de valorisation

2-1-1 Définition « valorisation de l'EPS »

2-1-2 Textes régissant la valorisation de l'EPS

2-2 Critères pour que l'EPS soit valorisée

2-2-1 L'enseignant d'EPS

2-2-2 Programmes scolaires

2-2-3 L'infrastructure et matériel sportif

2-2-4 Fiche de préparation

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III : METHODOLOGIE

3-1 Objet de la méthodologie

3-1-1 Enquête auprès du responsable du sport CISCO d'Antanifotsy

3-1-2 Enquête auprès des enseignants d'EPS

3-2 Stratégie d'analyse des données

3-2-1 Résultat des investigations

3-2-2 Analyses et interprétations des résultats

CHAPITRE IV : SUGGESTION ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

4-1 Réalisation de l'utilisation des conseils pédagogiques

4-1-1 Objectif et résultat attendu

4-1-2 Structure et organisation à envisager

4-2 Impact de l'existence des conseillers pédagogiques

4-2-1 Avantages

4-2-2 Désavantage

4-3 Recommandation complémentaire

4-3-1 Recyclage des connaissances des enseignants d'EPS en service

4-3-2 Augmentation du flux de sortie de l'ENS/EPS

4-3-3 Système d'évaluation précis et unique

LISTE DES ABREVIATIONS

APS : Activité Physique et Sportive

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

CEG : Collège d'Enseignement Général

CEPE : Certificat d'Etude du Premier Elémentaire

CISCO : Circonscription scolaire

CRINFP : Centre Régional de l'Institut de Formation Pédagogique

DREN : Direction Régionale de l'Education Nationale

ENS : Ecole Normale Supérieure

EP : Education Physique

EPP : Ecole Primaire Publique

EPS : Education Physique et Sportive

FCL : Fonds Catalytique Local

FPE: Fiche Première d'Enquête

FRAM: Fikambanan'ny Ray Aman-dRenin'ny Mpianatra

INFP : Institut National de Formation Pédagogique

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MINESEB : Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base

ZAP : Zone Administrative et Pédagogique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Les objectifs de l'EPS présentés selon les axes de formation.....	21
Tableau n°2 : Fiche de préparation.....	32
Tableau n°3 : Nombre et genre d'infrastructures et matériels existants..... de chaque établissement	39
Tableau n°4 : Situation des effectifs des enseignants d'EPS au CEG.....	42
Tableau n°5 : Situation des enseignants de collèges..... de la CISCO d'Antanifotsy	46
Tableau n°6 : Résultat des investigations.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 Organigramme d'un Département au sein de l'ENS	15
Figure n°2 : Organigramme du Ministère de l'Education Nationale.....	16
Figure n°3 : Organigramme d'un établissement.....	17
Figure n°4 : Graphique représentatif du résultat d'enquête.....	50
(Est-ce que l'enseignant a assisté à des formations ou pas)	
Figure n°5 : Graphique représentatif du résultat d'enquête.....	50
(Quel genre de formation l'enseignant fait)	

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'enseignement, la loi n° 2008-011 du 20 juin 2008, portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar stipule en son article 2 que « conformément aux droits et devoirs économiques, sociaux et culturels énoncés dans la constitution et dans la fidélité aux engagements internationaux du peuple malgache, la République de Madagascar reconnaît à toute personne : enfant, adolescent ou adulte le droit à l'Education et à la Formation ». Depuis l'année 2014, l'Etat Malagasy recrute chaque année dans son engagement, au moins 10 000 enseignants par an. La majorité de ces nouveaux fonctionnaires contractuels sont des enseignants sans formation préalable. De plus, deux types d'enseignants qui travaillent dans les collèges d'enseignement général sont : des enseignants fonctionnaires (personnel encadré ou contractuel) de cadre « B » et des enseignants non fonctionnaires appelés aussi Maître FRAM car ils sont recrutés et pris en charge par les associations des parents d'élèves. Ces derniers sont augmentés en nombre rapidement durant la dernière décennie.

L'Education Physique fait partie intégrante de l'Education, elle constitue un moyen d'éducation et se définit comme l'ensemble des exercices corporels, des mouvements de maintien de forme. Elle favorise au maximum le bon développement physique et le meilleur équilibre psychique de l'enfant ; Elle devient éducation en tant que matière à enseigner à l'école avec son objet et sa méthode. L'éducation physique fait partie de l'humanité, elle devient indispensable car sa place est maintenue dans les horaires, mais négligeable.

L'enseignement suppose toujours la présence des trois composantes didactiques : l'enseignant transmetteur de connaissances, l'élève responsable de sa propre acquisition et la matière, objet de connaissance et de ralliement entre les deux. Chacune de ces composantes a un rôle important à jouer dans le résultat escompté au cours d'un enseignement. Dans cette étude, nous avions axés notre travail sur le paramètre enseignant.

Le problème majeur de l'enseignement de l'éducation physique et sportive se situe donc sur la considération erronée de la matière qui, selon les responsables même des établissements scolaires « tout le monde, même sans formation, peut la dispenser ».

D'où l'objet de notre travail : trouver des possibilités de couvrir les établissements scolaires surtout les Collèges d'Enseignement Général, d'enseignants d'EPS qualifiés, ayant passé par une institution de formation condition *sine qua non* d'aboutir aux finalités éducatives fixées par les arrêtés relatifs aux programmes scolaires publiés par le Ministère de l'Education Nationale : 2532/98-MINESEB en date du 7 Avril 1998. Ce qui nous pousse à mener une recherche sur « **l'enseignement de l'EPS au CEG** » qui a comme titre « **Essai de valorisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive cas de la CISCO d'Antanifotsy** ».

L'intérêt de notre travail est d'attirer l'attention de tous les responsables de l'éducation, que l'EPS figure dans le programme scolaire en tant que matière obligatoire, que l'Institut National de Formation Pédagogiques de niveau II est créé pour former des conseillers pédagogiques du CEG comme son nom l'indique. Après les formations ceux-ci prennent la place de formateur, d'encadreur et de conseiller permanent auprès de la CISCO. La matière s'adresse particulièrement au développement organique, foncier et moteur de l'individu base de tout développement de la personnalité.

De l'étude que nous avions menée et après analyse des faits, nous pouvions conclure que le problème fondamental de l'enseignement de l'EPS au niveau des collèges réside dans la méconnaissance de la valeur de la matière par les enseignants n'ayant pas de formation préalable. L'enseignement de l'EPS peut être assuré aussi par l'un des membres du personnel enseignant qui peut être un enseignant fonctionnaire de cadre « B » ou un enseignant payé par l'association des parents d'élèves dénommé Maître FRAM, d'où démission des élèves pour sa pratique et dévalorisation totale de la matière.

Nous pensons donc qu'à travers les divers problèmes évoqués, le point essentiel réside à la déconsidération et la dévalorisation de l'enseignement .De ce fait, nous formulons notre problématique comme suit « **Comment valoriser l'EPS, dans une localité bien déterminée, cas de la CISCO d'Antanifotsy ?** »

Notre hypothèse se formule comme suit « Pour valoriser l'enseignement de l'EPS aux CEG, le meilleur moyen c'est d'améliorer la qualité d'enseignement de l'EPS par l'utilisation des Conseillers Pédagogiques de niveau II pour servir en tant que formateurs, encadreurs et conseillers permanents ».

Ainsi face à cette situation, nous proposons des contenus d'enseignement de l'EPS plus clairs, plus objectifs et plus éducatifs qui visent à réaliser et à compléter le contenu programme de l'éducation physique englobé dans l'arrêté interministériel n°3176/84 en date du 22 juillet 1984. La mise en place sur terrain des conseillers pédagogiques sera le meilleur moyen pour les enseignants d'EPS en activité au niveau des CEG étant donné que ces derniers ont besoin de formation continue dans le but de la réactualisation des connaissances face à l'évolution du monde de l'enseignement de l'EPS et de développer dans les prochaines années chez les enseignants en poste les mêmes compétences professionnelles que celles des enseignants ayant bénéficié d'une formation initiale.

Pour la clarté de notre démarche, nous procéderons comme suit :

- En premier lieu, nous allons évoquer dans la première partie l'approche théorique, au cours de laquelle nous verrons l'un après l'autre le cadre théorique et l'objet de valorisation de l'EPS

-Puis dans la deuxième partie, nous présenterons l'approche méthodologique. Nous allons voir dans un chapitre la méthodologie de la recherche. Et dans un autre, la suggestion et les propositions de solutions

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE

1-1 L'enseignement de l'EPS

L'EPS est une discipline d'enseignement à part entière à tous les cycles du système éducatif. Elle poursuit les spécificités de l'école, obligatoire, s'adressant à tous les élèves, dont la fonction est l'éducation des conduites motrices, par l'apprentissage de connaissances, de savoirs et de modes d'action fondamentaux, en vue d'atteindre les objectifs et les compétences fixés par les programmes scolaires, disposant de sa propre didactique, afin de contribuer à la réussite de tous les élèves.

La Charte Internationale de l'Education Physique et du Sport stipule dans son article 2 que l'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation. Tout système global d'éducation doit réservé à l'éducation physique et au sport la place et l'importance nécessaires pour établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation. Cette discipline est réglementée par les programmes scolaires, mais leurs enseignements et leurs objectifs sont différents d'un cycle à l'autre et que nous allons les énumérer respectivement ci-après.

1-1-1 L'EPS une discipline à enseigner

Le système d'éducation nationale malgache se subdivise en quatre cycles qui ont chacun des objectifs spécifiques. Faisant partie intégrante de ce système, l'enseignement de l'EPS se calque à cette subdivision de niveau. Il correspond à la concrétisation et à la mise en œuvre de la doctrine et des principes fondamentaux qui guident la pratique des activités physiques et sportives et se forment à l'organisation générale de celle-ci telle que les livres I et II de la Charte Nationale du Sport.

- L'article premier de l'arrêté 3176/84 précise que « L'EPS perçue comme discipline d'enseignement à part entière, doit tenir compte des contenus programmes d'enseignement des autres disciplines avec lesquelles elle doit constituer un ensemble cohérent et harmonieux » et
- L'article 7 dit que « c'est ainsi qu'un effort particulier doit être fourni pour garantir l'alignement des objectifs de l'EPS par année et par niveau avec ceux des autres disciplines d'enseignement »

1-1-1-1 L'éducation fondamentale du 1er cycle

L'enseignement primaire ou enseignement fondamental du premier cycle dure normalement 5 années et a pour finalité de dispenser une éducation de base à tous les enfants âgés de 6 ans au moins. Il est sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). L'enseignement fondamental a été restructuré depuis 2002 en trois cours : le cours préparatoire (subdivisé en deux classes, le CP1 et le CP2), le cours élémentaire (qui comprend une seule classe, le CE) et le cours moyen (subdivisé en deux classes, le CM1 et CM2). Il n'y a pas de redoublement intra-cours, c'est-à-dire que les élèves de la 1ère année d'un cours passent automatiquement en 2ème année. Toutefois, pour passer au cours suivant, il y a un examen dit de passage en classe supérieure dont les épreuves sont élaborées par l'école elle-même, par l'enseignant ou par une équipe d'enseignants. A la fin de la 5ème année, il y a un examen national pour obtenir le CEPE.

Selon l'article n°4704/2000 MINESEB fixant les programmes scolaires de la classe de 7^{ème}, quand on parle des objectifs de l'EPS dans les écoles primaires, l'EPS doit amener l'élève à :

- enrichir ses expériences corporelles,
- favoriser son adaptation à l'environnement spatial, social et physique,
- percevoir et comprendre des situations motrices variées et se situer par rapport à celles-ci,
- user méthodiquement ses capacités organiques, foncières et ses facteurs psychomoteurs de la conduite,
- savoir adapter ses capacités à des situations similaires de la vie courante,
- acquérir le sens de la responsabilité individuelle ou en groupe et adapter des comportements et attitudes selon un système de valeurs établi,
- élaborer une synthèse et une mise en application des connaissances acquises à travers la pratique des activités physiques et sportives variées et diversifiées,
- entretenir le capital santé.

La pédagogie dans l'enseignement primaire est donc centrée par objectif qui fait partie des méthodes coactives dans le sens où il y a deux actions articulées dont l'une détermine le déroulement de l'autre, celle de l'enseignant et celle de l'élève. L'activité de l'élève est requise mais guide de l'extérieur. L'élève est actif mais sous un contrôle externe.

1-1-1-2 L'éducation fondamentale du second cycle

L'enseignement secondaire général du 1er cycle a pour finalité de consolider l'éducation de base et de préparer, soit la poursuite des études dans l'une des filières du second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique, soit à l'insertion dans la vie socio-économique. Il accueille les titulaires du CEPE pour une durée de quatre ans et est sanctionné par le brevet d'études du premier cycle (BEP).

L'objectif général de l'enseignement de l'EPS se base sur la formation fondamentale sportive. C'est-à-dire faire acquérir la maîtrise fondamentale du savoir-faire, technique réglementaire et organisationnelle dans le cadre de la pratique d'une activité sportive retenue comme de matière d'enseignement obligatoire.

- Application aux différentes disciplines sportives,
- Apprentissage pratique et théorique des activités sportives, c'est-à-dire l'acquisition progressive et appropriée des moyens techniques individuels correspondants,
- Maîtrise fondamentale des tâches et rôles d'officiels,
- Connaissance des règles essentielles de la pratique, de l'observation et du soutien actif de son équipe dans le respect de l'adversaire pour les sports collectifs.

1-1-1-3 L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire général du 2nd cycle a pour objectif de préparer à l'enseignement supérieur. Il accueille, sur concours et conformément à l'orientation convenable et à la capacité disponible, les élèves ayant accompli avec succès les études du 1er cycle. Il est sanctionné par le diplôme de Baccalauréat.

Au lycée, les élèves reçoivent un enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive hebdomadaire tout au long de leur scolarité. Les enseignements du lycée doivent permettre de définir les contours d'une culture commune et de répondre à la diversité de la demande des élèves. Sont proposés des enseignements qui permettent aux élèves de :

- diversifier ou approfondir des APS,
- de se spécialiser.

Les enseignements ne doivent pas se résumer à la certification : la construction d'un citoyen sportif, lucide et autonome, finalité du lycée passe par une EPS équilibrée et diversifiée. Trois types d'enseignement sont proposés :

- l'enseignement commun apporte une formation culturelle et méthodologique fondamentale,
- l'enseignement de l'option facultative propose un approfondissement du travail fourni dans le cadre de l'enseignement obligatoire en s'appuyant sur un nombre limité d'activités,
- l'enseignement de détermination offre dans le prolongement de l'enseignement obligatoire une voie de réussite scolaire originale et valorise l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines des activités physiques et sportives.

Tous les enseignements sont fédérés autour d'une formation corporelle générale fondée sur l'acquisition d'une culture physique sportive et artistique. Comme les autres disciplines, l'EPS participe aux missions définies pour le lycée : accès au patrimoine culturel et développement des capacités de jugement, acquisition de savoirs fondamentaux sans lesquels les lycéens ne pourraient devenir des citoyens responsables et ouverts. La finalité de l'EPS est ici de former par la pratique des APS un citoyen responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie. L'apport de cette discipline à la formation globale est particulier, original et irremplaçable. Son enseignement fait vivre à tous les élèves des expériences corporelles collectives et individuelles qui permettent la réalisation de soi. Les lycéens doivent apprendre à s'engager dans l'activité, à prendre des risques et à contrôler leurs engagements, à développer leurs ressources pour acquérir une meilleure connaissance de leurs possibilités.

1-1-1-4 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur recrute les titulaires du Baccalauréat pour diverses facultés, instituts et écoles supérieures. L'île compte au total six universités, à raison d'une université par province. Ainsi, l'on dénombre les universités de Toamasina, d'Antananarivo, de Fianarantsoa, de Toliara, de Mahajanga et d'Antsiranana. Mais d'autres instituts supérieurs sont en train de se créer au niveau des régions.

La pratique sportive de l'enseignement supérieur s'oriente vers l'option pour une discipline ou une famille de discipline :

- Approfondissement des connaissances sur la ou les disciplines choisies, reposant sur une pratique assidue,
- Maitrise des techniques et méthodes de gestion de groupement ou association sportive,
- Aptitude à organiser des manifestations et spectacles sportifs,
- Aptitude à diriger un groupe et à constituer une association sportive,
- Aptitude à diriger et à programmer des séances d'entraînement,
- Aptitude à mobiliser un groupe et à constituer une association sportive,
- Aptitude à assurer et à assumer des fonctions de cadre, dirigeant d'association sportive.

En tant que matière d'enseignement, l'EPS vise trois caractéristiques qui impliquent directement l'aspect intellectuel de l'élève.

❖ L'EPS favorise la psychomotricité des élèves

La psychomotricité regroupe l'ensemble des fonctions motrices qui sont en lien direct ou indirect avec la pensée, la psychologie et les fonctions cérébrales. C'est une discipline autant qu'un courant de pensée. Elle s'enracine dans un système de régulation et feedback et d'homéostasie qui cherche à mettre en adéquation le corps et la pensée.

L'éducation physique et sportive, est donc la principale discipline permettant aux élèves de s'exprimer corporellement. Elle constitue donc un vecteur essentiel d'éducation, elle est une discipline d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves quelles que soient leurs ressources. Elle permet de développer les conduites motrices et s'appuie, entre autres, sur la pratique d'activités physiques et sportives (APS) tout en permettant la construction de méthodes pour apprendre. Elle constitue donc un vecteur d'éducation efficace au même titre que les autres disciplines scolaires. Elle est obligatoire de la classe maternelle à la terminale. Pour tous les cursus d'étude; elle est, pour certains élèves, le seul lieu et le seul moment d'activité physique

❖ L'EPS favorise la créativité des élèves

L'EPS est enseignée par le biais des APSA, il s'agit donc des pratiques physiques où l'esprit créatif est vraiment indispensable au niveau technico-tactique et stratégique. Face à une compétition sportive, l'individu ou l'équipe cherchent des stratégies, des moyens pour vaincre l'adversaire tant au niveau d'un sport individuel qu'au niveau d'un sport collectif. Ils connaissent davantage les démarches que l'adversaire utilise. Cela incite les élèves à avoir une capacité d'analyse et de faire des synthèses personnelles qui les dirigent à une création d'automatisme d'idée.

❖ L'EPS implique l'image réelle de la vie

L'EPS contribue au développement de la personne. Plus largement et par rapport aux autres disciplines, c'est la diversité des environnements, au sein desquels sont vécues les expériences individuelles et collectives, qui permet à l'EPS de participer de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité et à l'autonomie. En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté. L'association sportive de l'établissement constitue, à cet égard, un champ d'expériences d'une particulière richesse, dans le même temps ou elle offre des possibilités d'approfondissement et de découvertes.

1-1-2 L'EPS une discipline d'Education Physique

Pierre Parlebas¹, 1981, définit l'éducation physique comme la pédagogie de la conduite motrice. C'est une pratique d'intervention qui exerce une influence sur les conduites motrices des participants en fonction des normes éducatives explicites. Toutes les techniques corporelles quelles qu'elles soient peuvent être analysées en terme de conduite motrice.

La notion de conduite motrice représente les dénominateurs communs de toutes les activités physiques et sportives quelles que soient le lieu et l'époque, chaque pratique d'éducation physique met en œuvre une intervention visant à influencer les conduites motrices des participants.

Michel Bourgeois², 1984, affirme que si traditionnellement, l'éducation physique a été conçue comme une préparation militaire, actuellement elle s'attache à l'étude de mouvement et est devenue pédagogie des conduites motrices. Elle est instaurée en objet d'enseignement avec une quantité de techniques, de connaissances et de savoir faire que l'élève doit maîtriser. De plus, elle est un moyen d'éducation et de développement de l'individu qui touche tous les aspects de la personne humaine.

Sur le plan moteur, elle permet de :

- favoriser l'habileté motrice,
- acquérir des techniques de savoir faire,
- améliorer le développement organique, la santé et les capacités physiques,
- développer les facteurs perceptifs de la conduite.

Sur le plan affectif, elle permet de :

- établir les relations interindividuelles (coopération, sens des responsabilités),
- permettre la communication non verbale (socialisation),
- affirmer sa personnalité (caractère, cran, courage),

Sur le plan cognitif, elle permet de :

¹Pierre Parlebas, P, 1981, *Contribution à un lexique commenté en sciences de l'action motrice*, Paris, INSEP Paris p : 87

²Michel Bourgeois, 1984, "Gymnastique sportive, perspectives "n°36, Editions Vigot

-prendre connaissance de certains faits culturels : l'étude des disciplines sportives sous l'angle historique, réglementaire, technique, tactique,

-utiliser les capacités intellectuelles pour le mettre au service de la motricité,

-développer les facultés de création.

De ce fait, l'implantation de l'EPS dans les établissements scolaires a suivi les trois plans d'une structure : sur le plan institutionnel, sur le plan structurel et organisationnel et sur le plan opérationnel

1-1-2-1 Sur le plan institutionnel

Il est bien prouvé dans les textes que l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires est obligatoire, et que l'EPS est d'une grande importance dans le développement de l'élève.

- La Charte internationale de l'Education physique et du sport dans son article premier stipule que « Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité. Le droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'éducation physique et le sport doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale ».
- L'article 2 de cette Charte stipule encore que « l'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation ». Elle a souligné qu'au niveau de l'individu, l'éducation physique et le sport contribuent à la préservation et à l'amélioration de la santé et à une saine occupation des loisirs et permettent à l'être humain de mieux résister aux inconvénients de la vie moderne. Au niveau de la communauté, ils enrichissent les rapports sociaux et développent l'esprit sportif (fair-play) qui, au-delà du sport lui-même, est indispensable à la vie en société.
- La loi n°97 014 du 08 Aout 1997, portant organisation et promotion des activités physiques et sportives stipule dans ses articles que :

Article premier : L'Etat organise l'exercice des droits qui garantissent pour l'individu l'intégrité et la dignité de sa personne, son plein épanouissement physique, intellectuel et moral.

Article 4 : Le développement des activités physiques et sportives est d'intérêt général. Leur pratique doit correspondre aux principes fondamentaux universels. Ainsi la République de Madagascar reconnaît le sport comme moteur du développement.

Les textes sont les faits des hommes, ils peuvent changer selon les conjonctures et les périodes. Les textes ont changé plusieurs fois à Madagascar et cela nécessite un rappel historique.

- 13 Juillet 1978, loi n°78/040, Portant Organisation du système d'éducation et de formation à Madagascar.
- 07 Mai 1980, ordonnance n° 80/012, Portant charte du sport et de l'éducation physique à Madagascar.
- L'arrêté interministériel n°3176/84 du 22 Juillet 1984, renferme le contenu programme de l'EPS dans les établissements scolaires malgaches
- 13 Mars 1995 loi 94/03, portant organisation du système de l'éducation et de formation à Madagascar.
- 08 Aout 1997 loi 97 014, portant organisation et promotion des activités physiques et sportives à Madagascar.
- 07 Avril 1998 arrêté n°2532/98 MINISEB, fixant les programmes scolaires des classes de neuvième, quatrième et terminale A, C, D.
- 26 Juillet 2004 loi n°2004/04, portant organisation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar.
- 17 Juillet 2008 loi n°2008/011, modifiant certaines dispositions de la loi n°2004/004 du 26 Juillet 2004.

La loi n°79 018 du 16 Novembre 1979 relative à la ratification de la charte internationale, témoigne de l'engagement de la grande île à participer au développement complet et harmonieux de l'être humain.

Si tel est donc l'aspect institutionnel, voyons maintenant le plan structurel et organisationnel

1-1-2-2 Sur le plan structurel et organisationnel

Dans son modèle de compréhension pédagogique, Jean Houssay³ définit tout acte pédagogique comme l'espace entre trois sommets d'un triangle : l'enseignant, l'étudiant, le savoir. Derrière le savoir se cache le contenu de la formation : la matière, le programme à enseigner. L'enseignant est centré sur le cadre didactique, l'organisation, la structure des cours, le contenu de savoir, la discipline enseignée. Il est celui qui a quelques enjambées

³Houssay J, 2000 « Le triangle pédagogique, Théorie et pratique de l'éducation scolaire ». Peter Lang, 3^{eme} Ed

d'avance sur celui qui apprend et qui transmet ou fait apprendre le savoir. Il est le moteur principal qui assure la transmission des savoirs aux élèves. Quand à l'élève, il acquiert le savoir grâce à une situation pédagogique mais ce savoir peut être aussi du savoir-faire, du savoir-être, du savoir agir, du faire savoir. En règle générale, toute situation pédagogique privilégie la relation de deux éléments sur trois de ce triangle pédagogique. Alors, le troisième fait le fou ou le mort.

Selon l'article 4 de la Charte Internationale de l'éducation physique et du sport, les enseignants d'EPS doivent être des personnes qualifiées et certifiées. L'ensemble du personnel qui assume la responsabilité professionnelle de l'éducation physique et du sport doit posséder les qualifications et la formation appropriées. Il doit être recruté avec soin, en nombre suffisant et bénéficier d'une formation préalable et d'un perfectionnement continu afin de garantir les niveaux adéquats de spécialisation.

Selon l'article 10 de la loi n°97 014 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives à Madagascar, « L'enseignement de l'Education Physique et Sportive est dispensé dans les écoles maternelles et primaires et dans les établissements du second degré et d'enseignement technique. Il est assuré :

- dans les écoles maternelles et primaires par les instituteurs et institutrices, réunis en équipe pédagogique. Ceux-ci peuvent acquérir une qualification dominante en Education Physique et Sportive pendant leur formation initiale ou continue. Toutefois, en tant que de besoin un personnel qualifié et agréé peut assister l'équipe pédagogique, à la demande et sous la responsabilité de cette dernière.
- dans les établissements du second degré, par le personnel enseignant d'Education Physique et Sportive.

Cette formation s'est déroulée simplement aujourd'hui à Madagascar au niveau d'une seule école de formation : Ecole Normale Supérieure, une grande école qui, en plus de la formation des enseignants, elle forme aussi des chercheurs. Dénommé entièrement depuis 1970, INSEPS, et a assuré la formation des professeurs licenciés et certifiés en EPS ainsi que des cadres destinés au fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le décret n°93 394 du 20 juillet 1993, portant création des Ecoles Normales Supérieures confirme la réhabilitation de l'enseignement des disciplines en agissant sur la formation des formateurs, diversifie ses actions par la création de plusieurs départements autres que la formation initiale : Département de la Recherche et Production Pédagogique, Département de la Formation des Encadreurs de l'Education, Département de la Formation Continue, Département de l'Education Physique et Sportive. Le texte stipule:

- Article premier : Il est créé au sein des universités d'Antananarivo, d'Antsiranana, de Fianarantsoa et de Toliara des écoles normales supérieures dénommées :
 - Ecole normale supérieure d'Antananarivo
 - Ecole normale supérieure pour l'enseignement technique d'Antsiranana
 - Ecole normale supérieure de Toliara
 - Ecole normale supérieure de Fianarantsoa
- Article 2 : Les écoles normales sont chargées:
 - de la formation initiale des enseignants du secondaire,
 - de la formation des encadreurs de l'éducation,
 - du perfectionnement et le recyclage des enseignants et encadreurs du secondaire,
 - de la recherche en matière d'enseignement et d'éducation.

La formation dure 5 ans, après soutenance du mémoire, les étudiants sortants sont sanctionnés par un diplôme dénommé Certificat d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole Normale.

L'organigramme de cette formation est présenté dans la figure ci-dessous :

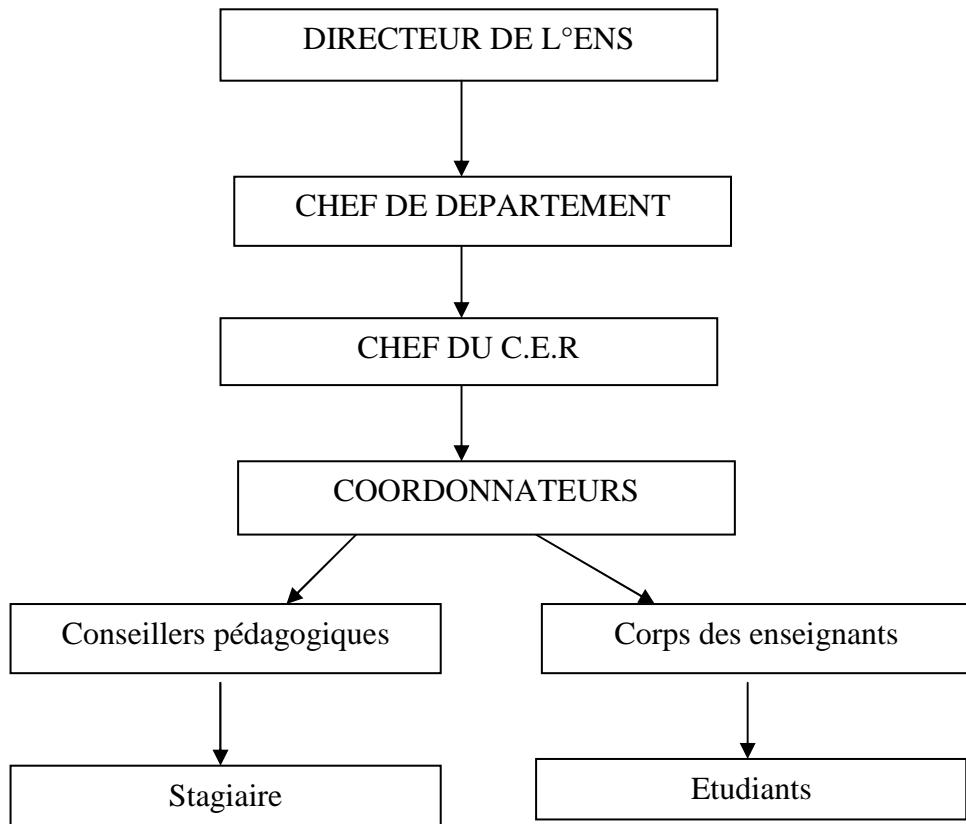


Figure n°1 Organigramme d'un Département au sein de l'ENS

Source : observation et enquête de l'auteur en date du 21/05/15

Ayant terminé les études au sein de l'école normale supérieure, les sujets sont désormais appelés professeurs certifiés de l'EPS. Ils deviennent même des personnels de l'Etat qui sont rattachés au niveau du Ministère de l'Education Nationale (MEN) ou du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle(METFP) ou encore du Ministère de la Jeunesse et des Sport (MJS)

La loi n°97 014 du 08 Aout 1997 affirme dans son article 8 que : « L'Etat est responsable de l'Education Physique et du Sport Scolaire sous l'autorité du ou de Ministres Chargés de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle conformément aux dispositions de la loi n°94 033 portant orientation générale de système d'éducation et de formation à Madagascar ». Nous présenterons dans la figure suivante les autorités hiérarchiques au niveau du ministère.

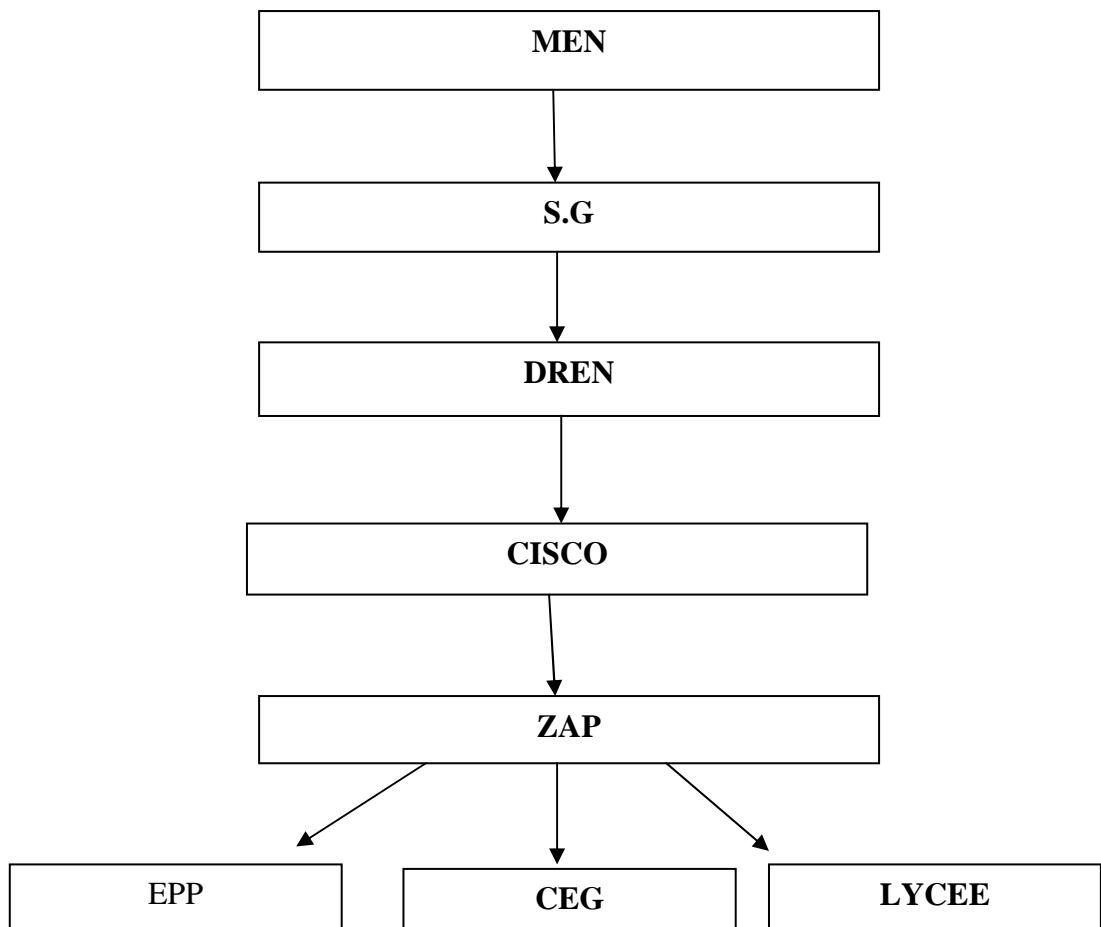


Figure n°2 : Organigramme du Ministère de l'Education Nationale

Source : Observation et enquête de l'auteur en date du 11/06/15

Faisant partie intégrante du système éducatif, l'enseignement de l'EPS se calque à la subdivision de niveau. Il correspond à la concrétisation et à la mise en œuvre de la doctrine et principes fondamentaux qui guident les pratiques physiques et sportives. La structuration au sein de l'établissement s'effectue comme suit :

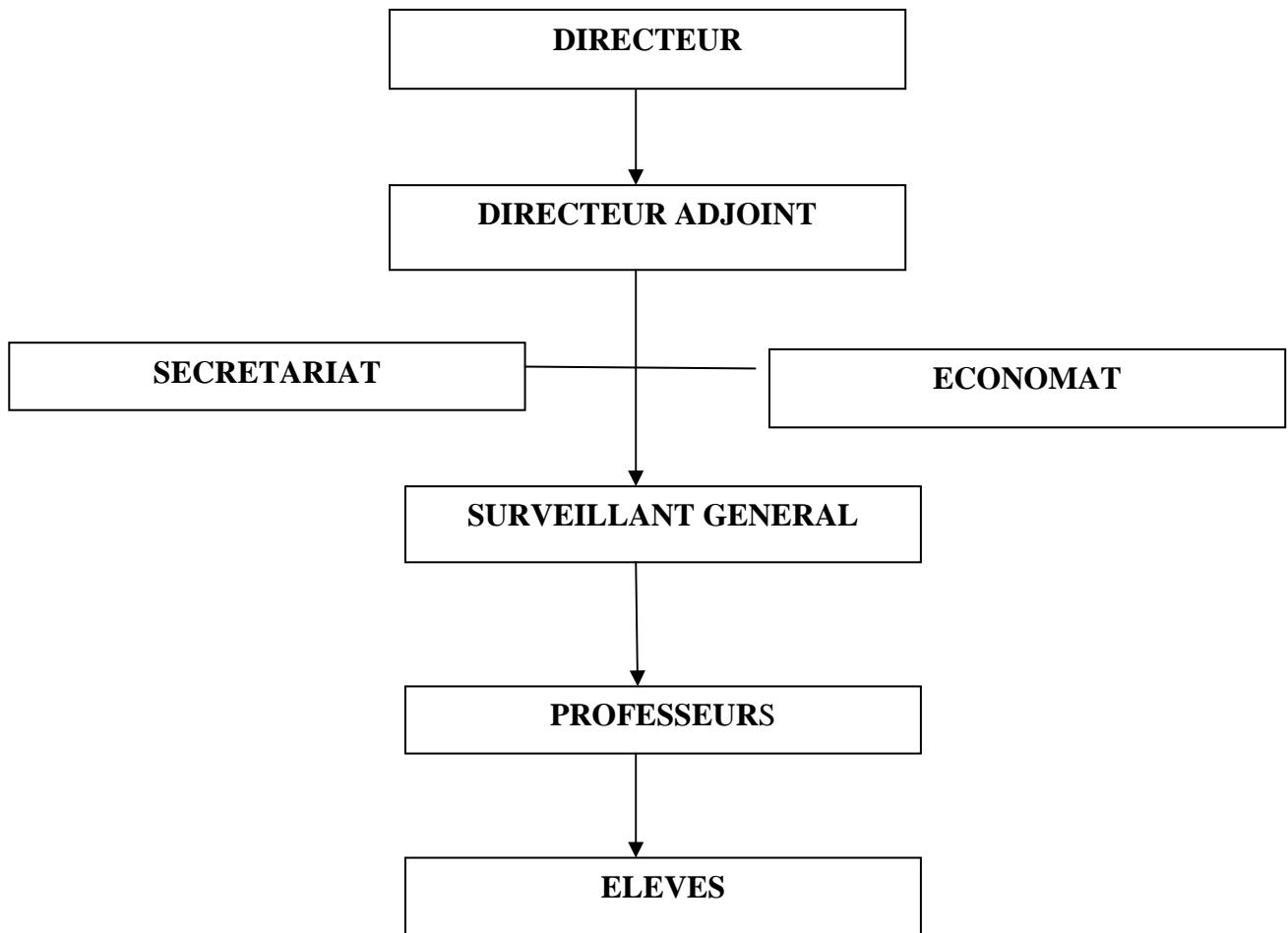


Figure n°3 : Organigramme d'un établissement

Source : Observation et enquête de l'auteur en date du 03/06/15

Si tel est donc l'aspect structurel et organisationnel, voyons maintenant le plan opérationnel.

1-1-2-3 Sur le plan opérationnel

Avant de s'occuper les professions, les enseignants d'EPS doivent connaître les lois et les textes relatifs à leurs fonctions tels que le système éducatif, les contenus des programmes scolaires, la loi régissant le sport à Madagascar, les droits des fonctionnaires, les droits de l'homme, les droits de l'enfant.

Les enseignants d'EPS doivent élaborer des planifications trimestrielles et annuelles afin de se familiariser aux contenus des programmes scolaires, au nombre d'heures et de jours d'apprentissage. En suite, ils devront assurer au moins 20 heures de cours par semaine et accepter le poste octroyé par le ministère.

Pour le bon fonctionnement de l'enseignement, des infrastructures et des matériels sont à la disposition de l'enseignant afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions.

a- L'infrastructure

L'infrastructure est l'ensemble des installations indispensables à la pratique du sport. Ce sont les divers terrains de jeu pour la pratique de sports collectifs et les pistes ou aires d'athlétisme. En tant qu'apprentissage en plein air, l'infrastructure a une place non négligeable pour l'EPS car sans infrastructure sans sport. Elle doit donc être en quantité suffisante.

b- Le matériel

Le matériel est l'ensemble des instruments nécessaire pour le bon fonctionnement d'une exploitation d'un établissement pour la pratique d'un sport ou d'une activité. Le matériel est un support didactique qui aide les enseignants à atteindre les objectifs de la matière. Il est aussi un aspect important du cadre d'apprentissage. Il doit être non seulement disponible en nombre suffisant, mais il doit également être réparti équitablement et distribué en temps voulu. Les matériels utilisés en EPS sont entre autres : les ballons, les javelots, les disques, les haies, les cordes, les barres, les tatamis, les trampolines, les plots, les chasubles, les bâtons et les tenues.

1-2 Le but de l'EPS

L'éducation physique à l'école contribue non seulement à la bonne condition physique et spécifique qui améliore l'endurance, la résistance, la coordination et la souplesse et à la bonne santé des élèves, mais aide également les jeunes à accomplir des performances et à mieux comprendre l'activité physique, avec des répercussions positives tout au long de la vie. En outre, l'éducation physique procure une connaissance et des aptitudes transférables, comme l'esprit d'équipe, le fair-play, cultive le respect, le corps et la prise de conscience sociale, et offre une compréhension générale des règles du jeu, que les élèves peuvent facilement utiliser dans d'autres matières scolaires ou situations de la vie.

1-2-1 Finalités éducatives de l'EPS

Il s'agit ici, d'améliorer sans cesse l'instrument de toutes nos activités : notre corps, et de l'intégrer au sein de la société où il doit vivre afin de le préparer à son autonomie future. Le premier engin de l'homme est son corps. On l'éduque pour trouver le bien-être, être mieux intégré dans la société où on vit et réussir dans la vie. Ce qui démontre la spécificité et l'identité de l'Education Physique car elle prépare l'homme dans toute sa totalité : physique, intellectuelle et morale.

La mission de l'éducation est donc de permettre à l'homme de rassembler en lui les chances accrues pour une vie plus saine et plus intense sur le plan biologique, plus riche intellectuellement et affectivement, plus efficace socialement. Toutes les matières d'enseignement, englobant l'éducation physique et sportive, tendent à réaliser ces missions.

1-2-2 Objectifs de l'EPS

En tant que discipline d'enseignement à part entière, l'éducation physique et sportive doit contribuer au développement physique, mental et affectif des enfants. Elle leur permet de s'exprimer librement par leur corps. En bref, l'éducation physique, par le biais des sports favorise le développement de la personne dans ses relations avec lui-même, avec les partenaires et avec autrui en tenant compte de l'environnement où il évolue.

Mais qu'est ce que l'EPS ?

Selon Jacques Ullmann dans son ouvrage intitulé: De la Gymnastique aux Sports Modernes. « C'est un ensemble des moyens qu'emploie la culture pour assurer la conservation et le renforcement de la nature physique d'un être, son action sur la nature de cet être »⁴

En effet, l'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de :

- Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite. L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de s'engager pleinement dans les apprentissages, quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. Le développement des ressources, l'enrichissement de la motricité, la capacité à en disposer à bon escient dans le cadre d'une pratique raisonnée, constituent des conditions nécessaires pour accroître la réussite de l'élève dans des contextes de pratique diversifiée. L'efficacité perçue, grâce à l'observation objective des résultats et des progrès, apporte aux élèves

⁴ Ullmann, J, 1987, De la Gymnastique aux sports modernes. Ed-Erasme-Paris

un sentiment de compétence dans les activités, leur donne ou redonne confiance, conforte et prolonge leur engagement.

- Savoir gérer sa vie physique et sociale : assurer sa sécurité et celle des autres, entretenir sa santé, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres L'éducation physique et sportive vise à la recherche du bien-être, de la santé et de la forme physique. Elle contribue à bâtir une image positive de son corps, condition favorable au développement de l'estime de soi. Grâce au plaisir pris, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les élèves et apprentis sont amenés à comprendre les effets bénéfiques d'une activité physique régulière tout au long de la vie. A partir de la pratique physique et de la tenue des rôles sociaux (arbitre, juge, aide, etc.), l'EPS s'attache également à faire construire les attitudes et comportements permettant la vie en société : connaître les règles et en comprendre le sens, les respecter, les construire ensemble pour agir en responsabilité.
- Accéder au patrimoine culturel par la pratique d'une forme scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, associée à une approche réfléchie des pratiques sociales et des valeurs qu'elles véhiculent. L'EPS offre la possibilité de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour se situer au sein d'une culture.

De plus, Claude Pineau⁵ résume que trois objectifs caractérisent les finalités de l'éducation physique et sportive

- développer chez tous les enfants et adolescents, les capacités organiques, foncières et motrices,
- permettre l'accès à un domaine de la culture en assurant l'appropriation des pratiques corporelles, notamment des pratiques sportives et d'expressions,
- offrir à chacun l'entretien de ses potentialités et l'organisation de sa vie physique aux différents âges de son existence.

Ainsi ces objectifs se résument et se subdivisent en trois axes de formations. Nous pouvons les présenter dans le tableau qui suit :

⁵Pineau, Cl, 1990: Introduction à une didactique de l'Education physique, dossier EPS n°8, Ed. Revue EPS

Tableau n°1 : Les objectifs de l'EPS présentés selon les axes de formation

POINTS ESSENTIELS	OBJECTIFS
POLE COGNITIF : « MAITRISE DE SOI »	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer « l'homme maître de lui-même » où l'élève va bénéficier de l'effort de maîtrise des processus relatifs au fonctionnement de sa personnalité, la capacité de bien se compter (savoir vivre) et de mieux gérer sa propre vie, ce dont il a besoin dès maintenant et durant toute son existence. • Préparer un individu capable de s'autocontrôler en utilisant toutes les connaissances (SAVOIR) pour former un futur citoyen responsable de ses actes
POLE AFFECTIF « MAITRISE DES RELATIONS »	<ul style="list-style-type: none"> • Enraciner « l'homme dans la société » par la maîtrise de ses relations avec les autres, avec les attitudes et comportements que doit avoir un futur citoyen sociable. • Permettre à l'élève de mieux opérer une conduite adaptative efficace et appropriée. • Rechercher une adaptabilité plus utile et efficace dans ses relations avec son environnement : physique, humain, culturel, social et économique (SAVOIR ETRE) • Acquérir et vivre l'idée de l'olympisme : compréhension mutuelle, solidarité, esprit d'amitié, fair-play.
POLE MOTEUR « MAITRISE DES COMPETENCES »	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer « l'homme dans son espace » par la maîtrise des compétences et des performances pour former un futur citoyen participant au développement de son secteur d'activités. • Il s'agit pour l'élève de maîtriser les stratégies d'observation, d'analyse et de prise de décision pour mieux réussir dans sa tâche.

Source : Journée de réflexion de l'ENS/EPS présentée par le département ENS/EPS

Les objectifs de l'EPS sont souvent dépendants de l'enseignant qui est le premier responsable de transmettre la leçon à l'élève. Ici nous allons évoquer maintenant l'image de l'enseignant en tant qu'éducateur.

1-3 Profil des enseignants d'EPS

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste des qualités du bon professeur d'EPS, nous savons qu'il est impossible de dresser un « portrait robot » du bon maître. Se situant, sur le plan du jugement de valeur, il faut admettre qu'il en existe plusieurs types.

Nous allons plutôt nous placer sur le plan du jugement de réalité en nous appuyant sur l'image du professeur d'EPS, telle qu'elle nous apparaît, en fonction de nos options personnelles. Le professeur d'EPS travaille à l'extérieur, en plein air, sur des installations spécialisées ou non, avec matériels, avec un groupe-classe, au sein d'un établissement appartenant à une institution. C'est un citoyen placé dans un contexte culturel, social, économique, politique en évolution permanente.

Pour cerner concrètement son profil, nous allons successivement l'envisager :

- . comme individu,
- . comme professeur face à l'élève,
- . comme professeur face à un groupe,
- . comme membre de l'institution scolaire,

1-3-1 Les enseignants d'EPS en tant qu'individu

Face aux multiples dimensions impliquées dans la situation éducative, le professeur doit établir un projet personnel où il s'implique en faisant preuve d'imagination, de réalisme, de créativité, de dynamisme. En effet, nous avons constaté les difficultés de la situation actuelle de l'EPS dans les lycées et collèges.

Dans un tel contexte, il faut savoir précisément ce que l'on veut se fixer comme objectifs réalistes et échelonnés dans le temps, tout mettre en œuvre pour y parvenir. Cela suppose une haute conscience de sa tâche, un engagement personnel, une stabilité de caractère, une résistance physique et psychique importante. Il est, à notre avis, indispensable de croire sincèrement à ce que l'on fait pour être efficace. Cette efficacité dépend de deux

aspects nécessaires et complémentaires, les aptitudes et comportements personnels, le cadre situationnel qui conditionne l'effet recherché. Le professeur d'EPS doit exercer une pression constante pour faire évoluer ce cadre. Il doit lutter pour imposer une discipline, encore considérée comme un ornement nécessaire à l'éducation intellectuelle.

Le désir de perfectionnement personnel et professionnel ne s'appuyait pas sur une documentation suffisante, ni sur des réflexions mises en commun. Attitudes et comportements personnels sont étroitement liés à l'environnement, au cadre de travail. Le recrutement, la formation initiale et continuée, devront nécessairement s'établir en fonction de ces paramètres et de leurs interactions.

Ce professeur d'EPS doit donc avoir une solide personnalité, pour ne pas sombrer dans la passivité, la routine, le laisser-faire. Il faut défendre une cause qui n'est pas, dans les faits, acquise aux yeux de toute la communauté.

1-3-2 Les enseignants d'EPS face à l'élève

L'idée de réussite doit être dominante en pédagogie. Le professeur est là pour enrichir le développement psychomoteur, affectif, cognitif, social et culturel de l'élève. Cela suppose une attitude confiante dans les possibilités de l'enfant et une bonne connaissance de la psychologie génétique, des compétences dans les domaines de l'animation, de la communication.

En fonction de sa personnalité, dont il doit être conscient, des contraintes institutionnelles et des données psychologiques, le professeur bâtit une approche personnelle de sa relation à l'élève, de l'utilisation de la marge de liberté laissée à son initiative. Il est en mesure d'évaluer chez l'élève, les changements, les gains d'apprentissage consécutifs à son enseignement. Pour le public, l'image de l'enseignant d'EPS est celle d'un technicien du sport. Ceci est insuffisant et doit évoluer. Il est avant tout un éducateur.

a- Les devoirs de l'enseignant

L'enseignant d'EPS a une grande responsabilité de :

- former l'élève à devenir un bon citoyen responsable par le biais de l'EPS,
- évaluer et noter les élèves selon leur performance et leur motivation,
- préparer les élèves pour les examens et améliorer leur performance,

-organiser des activités para scolaires.

b- Tenues de l'enseignant d'EPS

L'enseignant face à ses élèves doit montrer le bon exemple, le port des tenues de sport est obligatoire pour les enseignants d'EPS. Avant de commencer le cours, ces derniers devraient vérifier si tout le monde est en tenue de sport.

c- Attitude et comportement de l'enseignant d'EPS

Durant le cours, l'enseignant d'EPS doit toujours se mettre debout. Quand il regroupe ses élèves, il doit éviter que ceux-ci soient face au soleil pour qu'ils puissent bien se concentrer bien pour les consignes que l'on donne. Un bon enseignant ne doit pas avoir les sens de la complexité. Il doit parler fort et clair. Il doit montrer surtout à tout moment qu'il est le maître de sa classe.

1-3-3 Les enseignants d'EPS face au groupe classe

Nous définirons le groupe-classe comme une réunion d'élèves au sein de l'institution scolaire, réunion caractérisée par l'interdépendance et l'interrelation de ses membres. Comme tout autre groupe, le groupe-classe obéit à l'idée générale selon laquelle « le tout est plus que la somme des parties ». J.P. Rey le souligne, « les groupes peuvent être envisagés comme des totalités dotées d'une sorte de capacité à se transformer dans le temps, d'une dynamique. En tant qu'entités, ils ont une vie et une personnalité propres »⁶. Cette réunion d'élèves est artificielle, et n'est pas arbitraire : elle obéit d'abord exclusivement à des critères d'âge, puis intègre de plus en plus, au fur et à mesure du déroulement de la scolarité, des critères de réussite scolaire et de choix d'orientation.

Quant à la classe c'est un regroupement institutionnalisé d'élèves en fonction de différents paramètres (niveau scolaire atteint, âge, etc.). La classe possède une certaine rigidité.

⁶ Le groupe, coordonné par Rey, J.-P. 2000, Ed. Revue EPS, Paris.

De surcroît, elle est hétérogène. M. Piéron nous affirme qu'« Il n'est nul besoin de démontrer aux enseignants que leur classe est constituée d'élèves répartis sans tenir compte de leurs aptitudes physiques et capacités d'apprentissage moteur ⁷ ». Ainsi ce qui caractérise le groupe en EPS, c'est la dynamique (cohésion) qui doit exister au sein de ce groupe, afin d'envisager des apprentissages.

Le professeur d'EPS, à la différence de ceux des disciplines intellectuelles, travaille en plein air, et les limites de son programme ne sont pas aussi contraignantes. Il enseigne une activité attrayante et s'adresse à l'enfant en mouvement. Les contacts avec l'élève et le groupe classe sont d'une nature différente, plus directs. Il juge l'individu en action, il l'appréhende dans la globalité de sa conduite.

Le climat de la classe, en EPS, doit être plus ouvert, plus sensible aux phénomènes propres à la notion de groupe : leadership, cohésion, communication et progression. Cela suppose que l'enseignant connaisse ces notions, qu'il s'appuie sur elles, qu'il situe clairement sa position dans le groupe. Cependant, l'enseignant d'EPS n'est pas un psychosociologue, et son cours ne saurait se constituer autour de l'établissement de sociogrammes; il ne doit pas perdre de vue la spécificité de sa discipline. Certes, l'établissement lui attribue une position centrale, mais c'est avec la qualité de la relation que l'enseignant entretient avec le groupe qu'il peut moduler la violence symbolique de cette domination.

1-3-4 Les enseignants d'EPS dans l'institution scolaire

Avec ses collègues de la même discipline, face à des difficultés communes, l'équipe doit faire front. Ce n'est pas toujours le cas, en raison des disparités de motivation, de niveau de réflexion, de formation. Pourtant, la notion d'équipe éducative est particulièrement importante dans le domaine de l'EPS et de toute l'éducation.

Elle devrait constituer le pilier de soutien de tout le système éducatif, afin de mettre de la cohérence entre les disciplines et les approches pédagogiques diverses, afin d'étayer un projet pédagogique d'établissement. Ce projet pourrait permettre des échanges entre enseignants, et leur faire prendre conscience du caractère global, collectif, du fait éducatif. Cela permettrait aussi un contact avec l'administration et l'inspection pédagogique, dans un autre plan que le rapport de domination hiérarchique de contrainte telle la notation.

⁷Piéron, M, 1992 « Pédagogie des APS », Ed. Revue EPS

C'est à cette condition que l'EPS pourra véritablement être intégrée au système éducatif et que ses enseignants se considéreront partie prenante de l'institution scolaire. Leur action doit être normative ; ils doivent faire évoluer le système où ils évoluent.

Les enseignants d'éducation physique et sportive doivent penser dans leur quasi-totalité que les tâches suivantes sont nécessairement associées à leur métier :

- élaborer avec tous les collègues et le coordonateur en EPS, des planifications trimestrielles et annuelles pour toutes les classes de l'établissement,
- organiser les sports scolaires au niveau de l'établissement, au niveau de la ZAP, régional et au niveau national,
- participer aux activités de l'établissement telles que :
 - les EPE,
 - les conseils de classe,
 - la surveillance aux examens officiels et examens de passage,
 - les excursions organisées,
 - les journées portes ouvertes dans l'établissement.
- participer à l'élaboration du projet d'établissement,
- être professeur principal,
- être responsable de projets,
- être coordonnateur de discipline Education Physique et Sportive.

Tous les éléments sont réunis pour faire de l'EPS une matière d'éducation. Les assises juridiques sont là, les objectifs sont déterminés et les attitudes des enseignants sont définies. Ceux-ci ne suffit pas pour dire que l'EPS a une valeur éducative comme les autres disciplines si nous n'avons pas défini tous les critères qui déterminent la valorisation de l'EPS.

CHAPITRE II : OBJET DE VALORISATION DE L°EPS

2-1 Concept de valorisation

2-1-1 Définition « valorisation de l'EPS »

Le mot valorisation vient du verbe valoriser qui signifie faire valoir (une personne, une chose) en la montrant à son avantage. Valorisation de l'EPS est donc faire valoir l'EPS en la montrant à son avantage. Parlons de l'avantage de l'EPS chez l'élève en tant qu'une discipline à part entière aux programmes scolaires, elle contribue au développement de multiple dimension de l'élève (physique, intellectuelle, sociale, morale, affective) et à l'amélioration de sa qualité de vie et de sa santé globale.

2-1-2 Textes régissant la valorisation de l'EPS

Naturellement, nous n'avons pas l'intention de décrire les textes généraux et/ou spécifiques régissant l'EPS à Madagascar. Nous allons seulement les passer en revue et donner les références. Il est bien prouvé d'après ces textes que l'enseignement de l'EPS a une valeur éducative, intellectuelle, physique pour l'élève.

La charte internationale de l'éducation physique et du sport, dans son article premier stipule que tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité. Le droit de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par l'éducation physique et le sport doit être garanti tant dans le cadre du système éducatif que dans les autres aspects de la vie sociale

Art 2: Au niveau de l'individu, l'éducation physique et le sport contribuent à la préservation et à l'amélioration de la santé et à une saine occupation des loisirs et permettent à l'être humain de mieux résister aux inconvénients de la vie moderne. Au niveau de la communauté, ils enrichissent les rapports sociaux et développent l'esprit sportif (fair-play) qui, au-delà du sport lui-même, est indispensable à la vie en société.

Primo: l'éducation physique est une école de formation unique sur le plan de la dimension morale parce qu'elle véhicule de façon concrète et à travers une éthique particulière, cette façon de vivre avec soi et des études incluant l'apprenant. Par exemple, en tant qu'éduqué, l'individu respecte le règlement, l'officiel et accepte les décisions sans mettre en doute son intégrité. L'élève prend conscience du fait que certaines habitudes de vie ou certaines façons d'agir peuvent avoir des conséquences saines ou malsaines sur leur qualité de vie ainsi que sur celle de personnes situées dans leur environnement.

Secundo, l'éducation physique contribue non seulement à rendre le corps en meilleure santé et à améliorer le fonctionnement de la machine biologique mais permet aussi de le rendre plus svelte, plus fort et plus élégant. Elle contribue aussi selon cet article, de façon unique, différente et importante à la socialisation des individus, à l'établissement des liens harmonieux et respectueux entre des personnes de sexe et de race semblable ou différente. Elle permet de s'intégrer à des groupes à protéger ce qu'on possède, à travailler sans rejeter personne, à s'adapter pour atteindre des objectifs communs, à occuper des fonctions diverses et de manière responsable, à synthétiser avec chaque membre de l'équipe.

Le décret n°93-352 du 30 Juin 1993 détermine les domaines de compétence du secteur omnisport scolaire et universitaire, en définissant ses missions et ses attributions et fixant les structures et mode d'organisation. Dans son article 4, ce texte stipule que le secteur scolaire et universitaire est chargé à travers la pratique physique et sportive dans les établissements et instituts d'enseignement et de formation, de participer au développement de la personne de l'élève et de l'étudiant, tant sur le plan physique que sur le plan moral, assurant ainsi l'épanouissement de leur être par la garantie d'une croissance harmonieuse.

L'éducation physique contribue entre autres à une meilleure connaissance de la structure et du fonctionnement de son corps, au développement plus efficace et efficient de sens (la vision, l'ouïe, le toucher, le kinesthésique), et des systèmes (cardiovasculaire, respiratoire, neurologie musculaire, osseux, etc.), à l'acquisition de qualité physique et d'habileté motrice nécessaire à la vie ou pour atteindre certaines performances et à la prévention de la blessure dans la vie courante à l'école ou durant la pratique d'activité physique.

Par conséquent, l'éducation physique et sportive, inscrite dans le programme scolaire est une matière d'enseignement à part entière et dispose des programmes propres à tous les niveaux sensés applicables dans les établissements scolaires de Madagascar selon l'article 10 de la loi n°97 014 du 08 août 1997 « L'enseignement de l'Education Physique et Sportive est dispensé dans les écoles maternelles et primaires et dans les établissements du second degré et d'enseignement technique ».

2-2 Critères pour que l'EPS soit valorisée

Nous allons signaler ici que l'interaction de l'enseignant, les programmes scolaires, l'infrastructure et le matériel sportif et la fiche de préparation remplit les conditions nécessaires pour rehausser la valeur de l'EPS par rapport aux autres disciplines. Si l'un d'entre eux est absent, l'enseignement de l'EPS est handicapé. Nous allons donc faire appel à toutes les entités : autorités compétentes et responsables éducatifs; de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour regrouper ces quatre entités afin que l'EPS soit revalorisée.

2-2-1 L'enseignant d'EPS

L'enseignant est, ce lui qui transmet les savoirs, les savoirs être et le savoir faire à l'apprenant. L'enseignant d'EPS est donc celui qui assure ces tâches en tenant compte de la spécificité, la finalité et les objectifs de l'éducation physique et sportive.

L'enseignant d'EPS a trois missions bien distinctes :

-instruire c'est enseigner. L'instruction c'est l'élément technique, le savoir et la technique gestuelle,

-éduquer : c'est le savoir être qu'on transmet c'est-à-dire un comportement social,

-former : c'est la capacité d'organiser le savoir faire. Tous les élèves n'ont pas la même façon d'apprendre. Pour l'enseignement c'est la gestion de l'hétérogénéité.

Devenant multiples, les fonctions du corps enseignant se complexifient. D'une part, l'enseignant ne se limite plus à la transmission de connaissances, mais il devient un guide, un accompagnateur, dans le développement de compétences disciplinaires et transversales chez l'élève. Il suscite la participation active des élèves à leur propre apprentissage. Il crée un cadre d'apprentissage stimulant en tenant compte des besoins de chaque élève. Il contribue à l'exercice des habiletés intellectuelles de création, d'analyse et de jugement de l'enfant. Il accompagne l'élève pour qu'il devienne un citoyen informé, réfléchi, responsable et actif, capable de s'insérer dans la société. D'autre part, l'enseignant prend place au sein d'une équipe enseignante qui collabore en vue d'objectifs communs. Il participe à la gestion de l'école et joue un rôle à part entière dans les prises de décision.

2-2-2 Programmes scolaires

Les programmes scolaires définissent donc les connaissances essentielles et les méthodes qui doivent être acquises au cours d'un cycle par les élèves. Ils constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leur enseignement en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève.

La décision d'élaboration d'un programme d'enseignement passe par des consultations et des concertations entre les différents partenaires du système éducatif. L'ensemble de ces partenaires de la communauté éducative et de la société est représenté par un organe qui est la commission nationale des programmes. Il lui est, en effet, reconnu la compétence de proposer au gouvernement les mesures d'adoption des enseignements, des programmes de fonction, des méthodes et champs de recherche pédagogique. La commission se prononce par avis et recommandations. Elle est présidée par le Ministre chargé de l'Education Nationale qui, par arrêté ministériel, en fixe les attributions, en désigne les membres ainsi que les modes d'organisation et de fonctionnement. Tous les organes d'action, en tête desquels la Direction des Curricula et des Intra, y sont représentés. C'est dans ce contexte qu'ont été conçus le curriculum et les programmes d'enseignement.

2-2-3 L'infrastructure et le matériel sportif

L'infrastructure et le matériel sportif prennent un grand rôle pour l'enseignement de l'EPS en tant que matière en plein air. L'établissement doit avoir un grand terrain exploitable par les différents terrains de sport si non il cherche un endroit où se déroule l'enseignement de l'EPS. L'établissement ne possède pas les conditions favorables à la pratique de l'EPS (terrain, sautoir, piste praticable, piscine...).

Le problème de matériels sportifs se pose toujours au sein de l'établissement scolaire pour réaliser les cours d'EPS. C'est une des raisons qui freine la motivation des enseignants d'EPS car avec leurs élèves, ils sont obligés de se déplacer pour effectuer les cours d'EPS d'une durée de 2 heures. Ce déplacement pose des problèmes pour l'établissement à savoir: la sécurité des élèves, le problème horaire c'est-à dire ce déplacement prodigue des temps. Les infrastructures existantes sont souvent aux mains d'une personne quelconque ou association ou société, l'accès en demeure très difficile.

2-2-4 La fiche de préparation

La fiche de préparation, c'est une feuille volante dans laquelle l'enseignant mentionne les objectifs, les exercices, les organisations et les consignes à suivre durant son apprentissage de l'EPS. Tous ceux-là devraient être repartis, suivent des horaires bien déterminés et bien étudiés.

Pour rendre meilleur la qualité de l'enseignement, l'enseignant doit d'abord élaborer une fiche de préparation pour pouvoir encadrer le déroulement de la séance, de faciliter les tâches pendant la séance et surtout pour maîtriser le temps de chaque partie de la leçon et le temps d'apprentissage. Ce qui fait que plus l'enseignant travaille avec une fiche de préparation, plus l'enseignement de l'EPS est bien préparé et est réussi. Pour bien éclairer, voici un exemple de fiche de préparation à titre indicatif car chacun a son choix.

Tableau n°2

FICHE DE PRÉPARATIONDiscipline: Education Physique et SportiveDate : 29/04/2015Sous discipline : VolleyballHeure : 07h 00 à 08 h 30Titre de la leçon : lancement de balle avec précisionDurée : 1 h 30 mnObjectif général : Maîtriser les fondamentaux du jeu de volleyballClasse : 4^{ème} VIMatériels : ballons, terrain, plotsSéance n° : 06Etablissement : CEG NANISANA

Partie de la leçon	Exercices	Objectifs intermédiaires	Durée en mn	Organisations	Consignes	Observations
Prise en main	-Appel des élèves -Annonce du thème du jour	Contrôler les absents	5	En position assise	Pas de bruit	Les observations ne sont complétées qu'après le cours
	-Echauffement général	-Préparer le rythme cardio vasculaire		-Courir sur un terrain rectangulaire dont les angles sont nommés A B C D	-Les élèves courent vite vers l'angle où le professeur annonce	
Mise en train	--Echauffement spécifique dirigé par un élève -Etirement	-Rendre plus souple les muscles -Augmenter l'amplitude de mouvement	15	-Un chasseur/le reste : proie En quinconce pour travail d'assouplissement	Fait ce que le dirigeant demande -Position immobile	

	-Exercice 1 : Passe à dix	-Maximiser les points de son équipe -S'habituer à lancer le plus haut possible la balle	20	-Travail par groupe -Chaque groupe se répartit en 2 sous groupes	-Lancer plus haut la balle avec deux mains
Corps de la leçon	-Exercice 2 : exercice à échange	-Faire tomber la balle dans le camp adverse	20	-Sous groupe de trois élèves	-La 1 ^{ère} colonne lance la balle vers la 2 ^{ème} puis la 2 ^{ème} lance la balle vers la 4 ^{ème} et cette dernière lance la balle vers la 3 ^{ème} colonne
	-Exercice 2 : mini volley	-Maximiser l'échange	20	-Travail par groupe -Chaque groupe se répartit en 2 sous groupes	-Lancer plus haut la balle avec deux mains
Retour au calme	-Course lente -Etirement	-Reducire le travail de l'organisme et se relaxer -Eliminer l'acide lactique	5	-Course lente 1 tour du terrain	-En file indienne -pas d'effort

	-Bilan	Apprécier les groupes	-En quinconce
Reprise en main	-Annonce de la prochaine leçon		5

Pour les enseignants, les connaissances de ces fondamentaux pédagogiques évoqués dans le cadre théorique de la première partie sont très intéressantes dans laquelle nous avons parlé l'un après l'autre la situation de l'EPS à Madagascar et l'objet de la valorisation de l'EPS : les textes et les critères. Nous allons maintenant avancer une approche méthodologique appuyée par des enquêtes à partir desquelles nous pouvons tirer les problèmes de l'enseignement de l'EPS.

DEUXIEME PARTIE :

APPROCHE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III : METHODOLOGIE

3-1 Objet de la méthodologie

La méthodologie est un moyen qu'on met en place pour atteindre un objectif. C'est un procédé scientifique à adopter pour évaluer le manque de personnel enseignant qualifié au sein du Collège d'Enseignement Général par un bon diagnostic et surtout dans le but de justifier l'hypothèse. Alors dans notre travail ce procédé nous aide à connaitre les détails de la situation pédagogique à Madagascar afin d'apporter notre contribution à l'amélioration de l'enseignement.

La dévalorisation de la matière d'EPS constitue les problèmes fondamentaux de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive. C'est le cas de la CISCO d'Antanifotsy. Les enseignants d'EPS de l'année scolaire 2014/2015 sont des enseignants de cadre « B » ou des Maitres FRAM. Pour entreprendre cette étude, il existe trois méthodes utilisées en vue d'atteindre l'objectif que nous allons les présenter l'une après l'autre.

a- L'observation

L'observation consiste à une action de suivi attentif des phénomènes sans volonté de les modifier, à l'aide de moyens d'enquête et d'étude appropriée. Ainsi observer consiste à rechercher, à comprendre, analyser et organiser des faits mesurables, suivi leur évolution dans le temps et dans l'espace. L'observation exige de s'appuyer sur un support permettant de catégoriser les comportements de la personne observée. C'est la grille d'observation.

b- La documentation

La documentation c'est l'ensemble des techniques permettant le traitement permanent et systématique des documents ou des données incluant la collecte, le signalement, l'analyse, le stockage, la recherche, la diffusion de ceux-ci pour l'information des usagers. C'est l'action de sélectionner, de classifier, d'utiliser et de diffuser des documents.

c- L'enquête

Une enquête est une démarche intellectuelle qui a pour but la découverte des faits, l'amélioration des connaissances ou la résolution des doutes et de problème. Pour obtenir des réponses, rien n'est plus naturel que de poser des questions. L'enquête par questionnaire est, à ce titre, un moyen pratique pour collecter rapidement des informations et un outil efficace d'aide à la décision.

L'enquête est un vrai projet, elle implique des objectifs clairs, une méthodologie et une organisation rigoureuse, une planification précise et bien sûr des investissements parfois important en temps et en argent. C'est la raison pour laquelle que nous allons choisir l'enquête par questionnaire comme moyen utilisé pour atteindre l'objectif dans la méthodologie de la recherche.

L'objectif de l'enquête est de connaitre la réalité de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, de faire connaissance aux problèmes rencontrés par l'enseignant et par l'apprenant dans la réalisation d'un cours.

Nous avons choisi la CISCO d'Antanifotsy comme champ de travail pour faire des enquêtes. C'est cette CISCO qui a un grand nombre de CEG par rapport aux autres districts. Pour que l'interprétation de l'enquête soit fiable il faut un grand nombre de populations enquêtées d'une part. Après analyse des faits, la situation et le corps d'appartenance de l'enseignant d'EPS en service dans cette circonscription nous pousse à choisir d'autre part cette CISCO. Les enseignants d'EPS sont des enseignants payés par l'association FRAM ou des enseignants de cadre « B ». Ils sont tous des enseignants sans formation préalable. Cette situation conforme à notre problématique.

Pour découvrir les problèmes fondamentaux de l'enseignement de l'EPS dans cette circonscription, nous prenons les enseignants d'EPS et le responsable du sport comme sujets pour faire une enquête. Avant d'arriver à une enquête, il faut effectuer une pré-enquête qui sert à détecter les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS aux Collèges d'Enseignement Général.

3-1-1 Enquête auprès du responsable du sport CISCO d'Antanifotsy

Il s'agit de recueillir des données touchant les problèmes concernant : l'insuffisance en nombre de matériels et d'infrastructures sportifs, le statut et le corps de l'enseignant d'EPS, le nombre d'enseignants en fonction du nombre d'élèves et des sections dans les établissements scolaires

3-1-1-1 L'insuffisance en nombre de matériels et d'infrastructures sportifs

Le tableau ci-après nous montre que les établissements ne possèdent pas les conditions favorables à la pratique de l'EPS. Donc le problème de matériels sportifs se pose toujours au sein de l'établissement scolaire pour réaliser l'EPS. Deux cas sont possibles concernant les problèmes de l'inexistence des infrastructures : soit les enseignants et les élèves sont obligés de se déplacer pour effectuer les cours d'EPS, soit ils ne pratiquent pas les disciplines sportives que l'établissement n'ayant pas des infrastructures sportives pour les apprendre. On peut penser que cette pénurie de matériels et insuffisance des infrastructures relève du problème de l'insuffisance budgétaire.

Le budget est la somme allouée au fonctionnement d'un service ou d'un département. Pour la matière EPS, le budget réservé à l'achat de matériels sportifs ne correspond pas à la satisfaction du besoin de chaque établissement. Par conséquent, chaque établissement scolaire doit faire recours à des solutions pas idoines :

- Soit par paiement de cotisation des parents d'élèves dans une coopérative appelée communément FRAM dont la participation varie d'un établissement à l'autre.
- Soit par paiement des caisses écoles appelées FCL dont l'état les verse dans chaque compte de l'établissement. Le montant total dépend au nombre d'élèves de chaque établissement. Le budget pour l'EPS est voire même très limité.

Ainsi, l'insuffisance budgétaire alloué à l'enseignement de l'EPS peut constituer une des raisons de la dévalorisation de la matière EPS qui implique la non réalisation du programme.

Voici un tableau qui montre l'insuffisance de matériels et infrastructures sportives

Tableau n°3 : Nombre et genre d'infrastructures et matériels existants de chaque établissement

N°	Etablissement	Nombre de sections	Nombre d'enseignants d'EPS	Nombre et genre d'infrastructures disponibles				Nombre et genre de matériels disponibles			
				terrain de				ballon de			
				F.B	B.B	V.B	H.B	F.B	B.B	V.B	H.B
1	CEG AMBATOLAHY	7	1	1	0	0	0	2	1	0	0
2	CEG AMBOHIMANATRIKA	5	1	0	1	0	0	0	2	0	0
3	CEG MAHATSINJO	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
4	CEG AMBATOMIADY	8	1	1	1	0	0	3	2	0	0
5	CEG AMBOAVAHY	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
6	CEG AMBATOLAMPIKELY	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
7	CEG ANIVONISAINA	4	1	1	1	0	0	1	1	0	0
8	CEG AMBATOTSIPIHINA	5	1	0	1	0	0	2	1	0	0
9	CEG AMBATOMANDONDONA	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
10	CEG ANALAMANA	4	1	1	0	0	0	0	0	0	0
11	CEG TSARAFARA OUEST	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
12	CEG ANTANETIBE-A/TSOAVALY	4	1	1	0	0	0	2	1	0	0
13	CEG AMBODIRIANA	9	2	1	1	0	0	2	1	0	0
14	CEG MORARANO	4	1	0	1	0	0	0	2	0	0
15	CEG AMBOHIMANDROSO	13	2	1	1	1	1	2	2	2	1
16	CEG MAROMOKA HAUT	5	1	1	0	0	0	1	1	0	0
17	CEG ISODY	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0
18	CEG AMBOHITOMPOINA	7	1	0	1	0	0	2	2	0	0
19	CEG ANDRANOFADY	4	1	0	1	0	0	0	2	0	0
20	CEG ANTSAHONDRA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
21	CEG ANJAMANGA	4	1	0	1	0	0	1	2	0	0
22	CEG AMBOHIMANDROSO ILAKA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
23	CEG AMBATOHARANANA	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
24	CEG AMBODIRANO SUD	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
25	CEG AMPITATAFIKA	4	1	1	1	0	0	1	2	2	0
26	CEG ANTOBY TSARAMANDROSO	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0

27	CEG ANTANINANDRO	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
28	CEG ANDAONTANY	4	1	1	1	0	0	2	1	0	0
29	CEG ANDAKANDRANO	4	1	0	1	0	0	2	0	0	0
30	CEG ANDRANOFITO	4	1	1	1	0	0	1	2	0	0
31	CEG AMBOHIMIARAMBE	4	1	1	0	0	0	2	1	0	0
32	CEG ANTAMBIAZINA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
33	CEG AMBATOVAVENTY	4	1	0	1	0	0	1	0	0	0
34	CEG ANTANIFOTSY	15	2	0	1	0	1	2	2	0	0
35	CEG BEMASOANDRO	4	1	0	0	0	0	1	0	0	0
36	CEG TOKOTANITSARA HAUT	4	1	0	1	0	0	1	1	0	0
37	CEG SAHAVATO OUEST	4	1	1	0	0	0	2	0	0	0
38	CEG ANDRIATSILAHY	4	1	0	1	0	0	1	0	0	0
39	CEG ANTANETY AMBOHIJANAKA	4	1	0	1	0	0	1	1	0	0
40	CEG MORARANO OUEST	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
41	CEG BEPAISO	4	1	0	1	0	0	1	1	0	0
42	CEG MASIMPIERENANA	4	1	1	1	0	0	1	1	0	0
43	CEG AMBILONA	5	1	0	1	0	0	0	2	0	0
44	CEG AMBOHITSITAITAIKA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
45	CEG ANKADIVORY ANKITSIKITSIKA	4	1	1	1	0	0	1	2	0	0
46	CEG ANTSAHALAVA	8	1	1	1	0	0	1	2	0	0
47	CEG ANKADIVORY	5	1	1	1	0	0	2	2	0	0
48	CEG AMORONA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
49	CEG ANTSAMPANDRANO	7	1	0	1	0	0	1	2	0	0
50	CEG BERONONO	4	1	0	1	0	0	0	1	0	0
51	CEG ANIVORANO	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0
52	CEG ANKOVOTRA	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
53	CEG AMBATODIDY SUD	4	1	1	0	0	0	1	0	0	0
54	CEG BEFOTAKA	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0
55	CEG BELANITRA	4	1	1	1	0	0	1	0	0	0
TOTAL		267	58								

Source : CISCO Antanifotsy (Année scolaire 2014-2015-----)

Nous pouvons constater à travers ce tableau que la considération de l'enseignement de l'EPS diffère d'un établissement à un autre. On peut le prouver à travers les données recueillies suivant le nombre d'enseignants, et le genre d'infrastructure et de matériel disponibles par rapport à l'effectif des élèves.

En bref, la pratique de l'Education Physique et Sportive souffre d'une insuffisance budgétaire qui handicape largement l'amélioration de l'enseignement.

3-1-1-2 Le statut et le corps d'appartenance de l'enseignant d'EPS

Le statut et le corps d'appartenance de l'enseignant d'EPS sont les deux moyens utilisés pour classer les agents en service. D'après les données ci-dessous les enseignants d'EPS au CEG sont classés comme suit selon leur statut et leur corps :

- Fonctionnaire ou contractuel : - instituteur « B »
 - Ou encadreur « B »
- Maître FRAM

Tableau n°4 : Situation des effectifs des enseignants d'EPS au CEG

N°	Nom de l'Etablissement	EFFECTIF TOTAL	Nb de sections	MAITRE FRAM	FONCT Cadre "B"	C.E	PROF CERTIFIE	MANQUES	TOTAL	BESOIN
1	CEG AMBATOLAHY	261	7	0	1	0	0	0	1	1
2	CEG AMBOHIMANATRIKA	189	5	1	0	0	0	0	1	1
3	CEG MAHATSINJO	113	4	0	1	0	0	0	1	1
4	CEG AMBATOMIADY	359	8	1	0	0	0	0	1	1
5	CEG AMBOAVAHY	150	4	0	1	0	0	0	1	1
6	CEG AMBATOLAMPIKELY	118	4	0	1	0	0	0	1	1
7	CEG ANIVONISAINA	159	4	1	0	0	0	0	1	1
8	CEG AMBATOTSIPIHINA	268	5	0	1	0	0	0	1	1
9	CEG AMBATOMANDONDONA	100	4	0	1	0	0	0	1	1
10	CEG ANALAMANA	142	4	0	1	0	0	0	1	1
11	CEG TSARAFARA OUEST	73	4	0	1	0	0	0	1	1
12	CEG ANTANETIBE-A/TSOAVALY	195	4	1	0	0	0	0	1	1
13	CEG AMBODIRIANA	386	9	1	1	0	0	0	2	2
14	CEG MORARANO	150	4	0	1	0	0	0	1	1
15	CEG AMBOHIMANDROSO	652	13	0	2	0	0	0	2	2
16	CEG MAROMOKA HAUT	223	5	0	1	0	0	0	1	1
17	CEG ISODY	187	4	0	1	0	0	0	1	1
18	CEG AMBOHITOMPOINA	237	7	1	0	0	0	0	1	1
19	CEG ANDRANOFADY	70	4	1	0	0	0	0	1	1
20	CEG ANTSAHONDRA	132	4	0	1	0	0	0	1	1
21	CEG ANJAMANGA	179	4	0	1	0	0	0	1	1
22	CEG AMBOHIMANDROSO ILAKA	141	4	1	0	0	0	0	1	1
23	CEG AMBATOHARANANA	88	4	0	1	0	0	0	1	1
24	CEG AMBODIRANO SUD	79	4	0	1	0	0	0	1	1
25	CEG AMPITATAFIKA	356	4	0	1	0	0	0	1	1
26	CEG ANTOBY TSARAMANDROSO	177	4	1	0	0	0	0	1	1
27	CEG ANTANINANDRO	85	4	0	1	0	0	0	1	1

28	CEG ANDAONTANY	46	4	0	1	0	0	0	1	1
29	CEG ANDAKANDRANO	112	4	0	1	0	0	0	1	1
30	CEG ANDRANOFITO	210	4	0	1	0	0	0	1	1
31	CEG AMBOHIMIARAMBE	115	4	1	0	0	0	0	1	1
32	CEG ANTAMBIAZINA	106	4	0	1	0	0	0	1	1
33	CEG AMBATOVAVENTY	55	4	0	1	0	0	0	1	1
34	CEG ANTANIFOTSY	652	15	1	1	0	0	0	2	2
35	CEG BEMASOANDRO	174	4	1	0	0	0	0	1	1
36	CEG TOKOTANITSARA HAUT	112	4	0	1	0	0	0	1	1
37	CEG SAHAVATO OUEST	148	4	0	1	0	0	0	1	1
38	CEG ANDRIATSILAHY	109	4	0	1	0	0	0	1	1
39	CEG ANTANETY AMBOHIJANAKA	78	4	1	0	0	0	0	1	1
40	CEG MORARANO OUEST	78	4	1	0	0	0	0	1	1
41	CEG BEPAISO	75	4	0	1	0	0	0	1	1
42	CEG MASIMPIERENANA	177	4	1	0	0	0	0	1	1
43	CEG AMBILONA	257	5	0	1	0	0	0	1	1
44	CEG AMBOHITSITAITAIKA	185	4	0	1	0	0	0	1	1
45	CEG ANKADIVORY ANKITSIKITSIKA	127	4	1	0	0	0	0	1	1
46	CEG ANTSAHALAVA	337	8	0	1	0	0	0	1	1
47	CEG ANKADIVORY	200	5	0	1	0	0	0	1	1
48	CEG AMORONA	55	4	0	1	0	0	0	1	1
49	CEG ANTSAMPANDRANO	323	7	1	0	0	0	0	1	1
50	CEG BERONONO	159	4	1	0	0	0	0	1	1
51	CEG ANIVORANO	44	4	0	1	0	0	0	1	1
52	CEG ANKOVOTRA	78	4	0	1	0	0	0	1	1
53	CEG AMBATODIDY SUD	88	4	0	1	0	0	0	1	1
54	CEG BEFOTAKA	66	4	1	0	0	0	0	1	1
55	CEG BELANITRA	161	4	0	1	0	0	0	1	1
TOTAL		9596	267	19	39	0	0	0	58	58

Source : CISCO Antanifotsy (Année scolaire 2014-2015)

D'après le tableau ci-dessus, les résultats obtenus après l'enquête peuvent récapituler.

Nombre d'établissements55

Nombre d'élèves9695

Nombre de sections267

Nombre d'enseignants d'EPS58 dont fonctionnaires : 39,

Maître FRAM : 19

Professeur certifié : 0

Ce tableau montre que les problèmes se situent au niveau de l'effectif et de la qualification des enseignants. Aucun enseignant d'EPS n'ayant pas le diplôme requis pour effectuer sa profession. Il n'y a que 2/3 des enseignants sont des enseignants fonctionnaires et le reste vient de l'association FRAM dont elle est le patron. Ils sont recrutés sans formation initiale. Ce qui entraîne une grande faiblesse de l'éducation.

L'enseignement de l'EPS peut être assuré par l'un des membres du personnel enseignant qui peut être soit un enseignant fonctionnaire encadré ou contractuel de cadre « B », soit un enseignant payé par l'association des parents d'élèves dénommé Maître FRAM. Tout enseignant peut donc enseigner l'EPS quelque soit son statut et son corps d'appartenance et même il ne passa pas une formation préalable. Aucun enseignant d'EPS au collège n'est qualifié. Ils apprennent l'EPS selon son propre démarche avec la méconnaissance de la matière et la législation sportive. L'apprentissage dont l'enseignant fait ce qu'il sait, entraîne un déraillement de la grande ligne de l'éducation.

3-1-1-3 Le nombre d'enseignants en fonction du nombre d'élèves et des sections dans les établissements scolaires

Nous constatons d'après ce tableau ci-dessous que sur les 55 établissements de collège d'enseignement général :

53 CEG à section inférieure à 10 dont 18 avec des enseignants Maître FRAM et 35 avec les enseignants fonctionnaires.

2 CEG à section supérieure à 10, ils ont tous deux enseignants fonctionnaires

Par note de service n°86-014-055/MINISEB /CAB/SP du 1^{er} Juillet 2000 portant « aspects normatifs des établissements scolaires publics : Ecole de l'Education de Base et Etablissement d'Enseignement Secondaire Général », stipule que « dans le souci de concrétiser les principaux objectifs de la politique éducative en ce qui concerne notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'uniformisation des facteurs de scolarisation, la rationalisation de la réforme de l'enseignement, la répartition équitable du personnel compte tenu de nos possibilités en ressources humaines, la présente note a pour but de fixer, les aspects normatifs des établissements scolaires publics (Ecole de l'Education de Base et Etablissement d'Enseignement Secondaire Général) » Afin de dissiper toute équivoque dans l'interprétation des divers concepts employés, il convient d'adopter les définitions suivantes :

Année d'études : dénomination de chaque étape d'un niveau d'enseignement dont la durée normale correspond à une année scolaire (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Classes : groupe d'élèves d'effectifs limités tenus en même temps par un seul enseignant.

Section : groupe d'élèves d'une même année d'études suivant les mêmes cours.

L'effectif normal d'une section est de 50 élèves, c'est-à-dire les élèves d'une même année d'études ne peuvent être divisés en deux sections que lorsque l'effectif dépasse à 50 élèves et le nombre de salles de classes disponibles est égal ou supérieur au double du nombre de sections existantes. Mais aux normes, pour une section de 6^{ème}, par exemple, il devrait y avoir au moins un enseignant scientifique et un enseignant littéraire dont l'un sera directeur.

L'enseignement de l'EPS peut être assuré par l'un des membres du personnel enseignant.

-soit des contractuels, en attente de titularisation, plus jeunes qui ont suivi des formations dans les CRINFP,

-soit des maîtres FRAM qui constituent déjà la majorité actuelle et dont l'importance numérique relative grandit de jour en jour après le départ en retraite des « titulaires »; ils sont recrutés comme leur nom l'indique par les associations de parents d'élèves au niveau local sur des critères minimaux (détention du Baccalauréat), sans formation initiale spécifique et payés essentiellement par les associations FRAM.

Par tranche de 10 sections, il devrait y avoir un enseignant d'EPS

Tableau n°5 : Situation des enseignants de collèges de la CISCO d'Antanifotsy

N°	Nom de l'Etablissement	Nombre de sections	EFF ELEVES	Enseignants en classe				
				FONCT & CONTR	FRAM-Sub	FRAM-Non Sub	AUTRE	Total
1	CEG AMBATOLAHY	7	261	8	2	5		15
2	CEG AMBOHIMANATRIKA	5	189	4		6		10
3	CEG MAHATSINJO	4	113	5		4		9
4	CEG AMBATOMIADY	8	359	8	2	3		13
5	CEG AMBOAVAHY	4	150	5		2		7
6	CEG AMBATOLAMPIKELY	4	118	6		4		10
7	CEG ANIVONISAINA	4	159	5		5		10
8	CEG AMBATOT8IPIHINA	5	268	9	2			11
9	CEG AMBATOMANDONDONA	4	100	3		2		5
10	CEG ANALAMANA	4	142	2		4		6
11	CEG TSARAFARA OUEST	4	73	2		4		6
12	CEG ANTANETIBE/ANDALATSOAVALY	4	195	4		3		7
13	CEG AMBODIRIANA	9	386	7	1	6		14
14	CEG MORARANO	4	150	4		6		10
15	CEG AMBOHIMANDROSO	13	652	29				29
16	CEG MAROMOKA HAUT	5	223	8		2		10
17	CEG ISODY	4	187	5		3		8
18	CEG AMBOHITOMPOINA	7	237	9	2	3	1	15
19	CEG ANDRANOFADY	4	70	3		3		6
20	CEG ANTSAHONDRA	4	132	3		3		6
21	CEG ANJAMANGA	4	179	5	1	3		9
22	CEG AMBOHIMANDROSO ILAKA	4	141	5		2		7
23	CEG AMBATOHARANANA	4	88	2		4		6
24	CEG AMBODIRANO SUD	4	79	2	2			4
25	CEG AMPITATAFIKA	4	356	11	2			13
26	CEG ANTOBY TSARAMANDROSO	4	177	4		2		6

27	CEG ANTANINANDRO	4	85	1	1	2		4
28	CEG ANDAONTANY	4	46	3		2		5
29	CEG ANDAKANDRANO	4	112	2		2		4
30	CEG ANDRANOFITO	4	210	1	2	3		6
31	CEG AMBOHIMIARAMBE	4	115	3		4		7
32	CEG ANTAMBIAZINA	4	106	3		5		8
33	CEG AMBATOVAVENTY	4	55	2		2		4
34	CEG ANTANIFOTSY	15	652	18	2	3		23
35	CEG BEMASOANDRO	4	174	3	1	4		8
36	CEG TOKOTANITSARA HAUT	4	112	4		3		7
37	CEG SAHAVATO OUEST	4	148	3		4		7
38	CEG ANDRIATSILAHY	4	109	4	1	2		7
39	CEG ANTANETY AMBOHIJANAKA	4	78	3		4		7
40	CEG MORARANO OUEST	4	78	2		6		8
41	CEG BEPAISO	4	75	4		3		7
42	CEG MASIMPIERENANA	4	177	3	2	5		10
43	CEG AMBILONA	5	257	8	2	2		12
44	CEG AMBOHITSITAITAIKA	4	185	6		4		10
45	CEG ANKADIVORY ANKITSIKITSIKA	4	127	6	1	2		9
46	CEG ANTSAHALAVA	8	337	8	2	3		13
47	CEG ANKADIVORY	5	200	8	2	1		11
48	CEG AMORONA	4	55	4		3		7
49	CEG ANTSAMPANDRANO	7	323	6	3	2	1	12
50	CEG BERONONO	4	159	4	2	3		9
51	CEG ANIVORANO	4	44	1		3		4
52	CEG ANKOVOTRA	4	78	2	2	1		5
53	CEG AMBATODIDY SUD	4	88	4		3		7
54	CEG BEFOTAKA	4	66	2		2		4
55	CEG BELANITRA	4	161	2	2	6		10
TOTAL		267	9596	278	39	168	2	487

Source : CISCO Antanifotsy (Année scolaire 2014-2015)

3-1-2 Enquête auprès des enseignants d'EPS

Nous avons pris comme sujet d'expérimental les enseignants d'EPS de tous les CEG dans la CISCO d'Antanifotsy. De ce fait, nous aborderons deux étapes de méthodologies dans notre démarche :

- Dans un premier temps, nous procérons à une pré-enquête qui sert à détecter les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS aux Collèges d'Enseignement Général. Elle est composée de trois questions.
- Dans un deuxième temps, nous procérons aussi une enquête auprès de ces même personnes dans ces mêmes établissements pour servir à repérer les diverses solutions qui pourront résoudre les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS. Elle est composée de six questions.

Pour chaque type d'enquête, nous avons élaboré 55 exemplaires de questionnaire que chaque établissement en a un exemplaire de pré-enquête et un exemplaire d'enquête. Le mode de diffusion de ces deux types d'enquête sera le même. Pendant la réunion mensuelle de tous les directeurs d'école avec tous les Chefs ZAP, sous l'égide du Chef de la CISCO, nous les distribuons aux directeurs d'école.

3-2 Stratégie d'analyse des données

Compte tenu de notre problématique, nous avons choisi la CISCO d'Antanifotsy comme notre objet d'enquête et expérimentation. Il nous semble que c'est à partir des enseignants d'EPS que réside le fondement de notre problème.

Nous avons pris les 55 établissements du collège public sans exception. On ne peut pas se confier à soi-même ni d'être sûr de tout ce qu'on observe ou de tout ce qu'on pense, on doit mettre en exergue les idées et les points de vue des autres. Ici les autres, ce sont les enseignants d'EPS en service au sein de la CISCO d'Antanifotsy. C'est pourquoi dans ma recherche, j'ai élaboré 55 exemplaires de questionnaire de pré-enquête et de même pour l'enquête pour décrire la réalité existante dans le monde de l'enseignement de l'EPS à ne pas se détacher du titre qui est « Essai de valorisation de l'enseignement de l'EPS cas de la CISCO d'Antanifotsy ».

3-2-1 Le résultat des investigations

Pour les 55 exemplaires, 38 enseignants seulement ont répondu à nos questions pour la pré-enquête et 33 enseignants pour l'enquête.

Tableau n°6 : résultat des investigations

Types d'enquête	Nombre de questionnaires diffusés	Nombre de répondants	Nombre de questionnaires non répondus
Pré-enquête	55	38	17
Enquête	55	33	22

Source : Enquête de l'auteur

3-2-2 Analyses et interprétations des résultats

3-2-2-1 Analyses et interprétations des résultats de la pré-enquête

Concernant la pré-enquête, les réponses recueillies sont classées en deux parties. Parmi les 38 répondants, les 29 enseignants d'EPS, soit 76,31 % ont confirmé qu'ils n'ont pas suivi déjà une formation concernant leur profession depuis leur prise de service en tant qu'enseignant d'EPS. Les 9 enseignants, soit les 23,68% ont répondu OUI.

Ce qui explique que la majorité des enseignants d'EPS en activité sont en retard face à l'évolution de l'enseignement de l'EPS. Ils enseignent ce qu'ils savent.

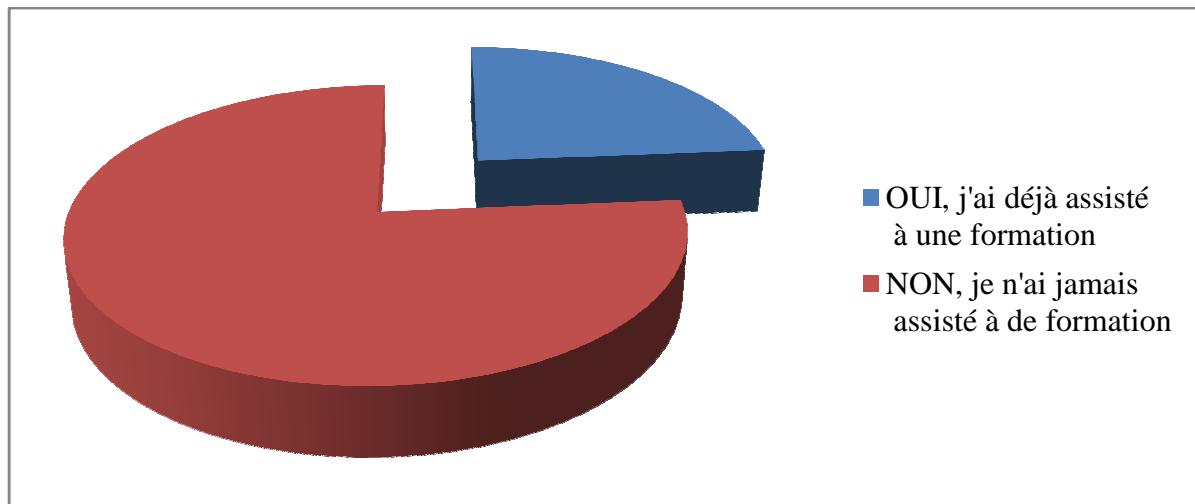


Figure n°4 : Graphique représentatif du résultat d'enquête

(Est-ce que l'enseignant a assisté à des formations ou pas)

En se demandant sur les types de formation reçue, les enseignants ayant assisté d'une formation sont tous reçus d'une formation sportive concernant à l'arbitrage et à l'organisation des sports scolaires qui sont organisés par des structures fédérales en collaboration avec la CISCO et le responsable du sport.

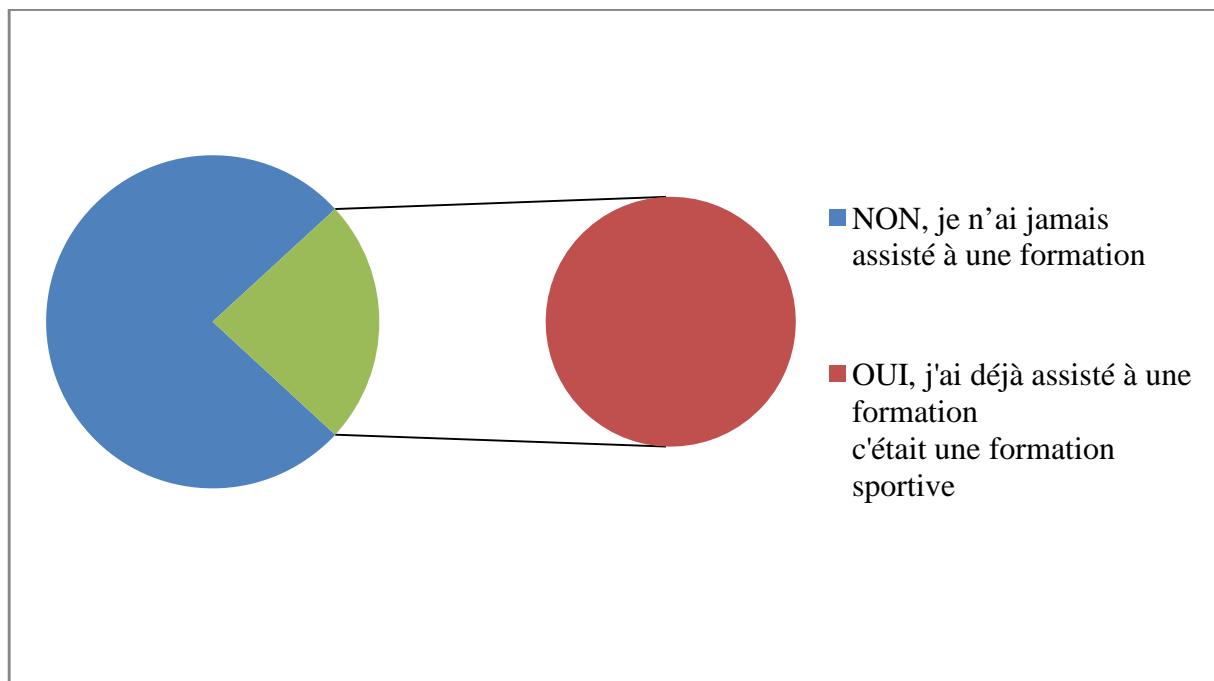


Figure n°5 : Graphique représentatif du résultat d'enquête

(Quel genre de formation l'enseignant fait)

En ce qui concerne l'encadrement et suivi des enseignants d'EPS, depuis la date de prise de service en tant qu'enseignant d'EPS, aucun enseignant d'EPS ne fait l'objet de suivis-conseils effectué par les agents du MEN ou de la CISCO. On peut en déduire que l'enseignement de l'EPS est gravement malade. Il n'y a pas de balise pour les enseignants face à la conduite d'enseignement et au processus d'apprentissage.

Puis en parlant des problèmes concernant l'enseignement de l'EPS à Madagascar, beaucoup sont les réponses recueillies.

➤ **Sur le plan institutionnel**

- pratique de l'EPS aux examens officiels facultative au BEPC et seulement coefficient 1 au Baccalauréat (déconsidération et dévalorisation de l'EPS),
- programmes scolaires pas bien définis,
- rémunération non motivante (cas de tous les enseignants au sein du MEN),

➤ **Sur le plan structurel et organisationnel**

- répartition inéquitable des terrains utilisables au niveau des établissements publics,
- insuffisance des personnels enseignants au sein de l'école de formation pour les futurs enseignants d'EPS (ENS/EPS),
- vétusté voire même quasi-inexistance d'infrastructure et de matériel pour l'enseignement de l'EPS,

➤ **Sur le plan opérationnel**

- l'existence des enseignants d'EPS non certifiés (dénommés prof de gym) qui reflète des mauvaises images pour les vrais enseignants d'EPS,
- paresse intellectuelle des enseignants d'EPS,
- vieillissement des méthodes d'enseignement employées par les enseignants d'EPS,
- problème de mentalité des élèves, des personnels administratifs, des parents d'élèves, ou même des professeurs d'EPS (en pensant que l'EPS n'a pas assez d'importance).

En fin, les problèmes rencontrés par les enseignants d'EPS en service selon les réponses acquises sont trouvées.

➤ **Au niveau pédagogique**

- manque de motivation des enseignants d'EPS,
- absence de formation continue
- absence d'encadrement et de suivi durant les séances d'apprentissage

➤ **Au niveau administratif**

- dévalorisation de l'enseignement de l'EPS (pas de vestiaire, pas de douche, pas de casier),
- affectation non désirée ou illégale,
- avancement retardé.

En suite, l'enquête repère les diverses solutions qui pourront résoudre les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS. D'après les réponses recueillies, nous allons essayer de les analyser et de les interpréter.

3-2-2-2 Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

En classant en trois catégories les solutions pour la revalorisation de l'enseignement de l'EPS, beaucoup sont les propositions données :

➤ **Sur le plan institutionnel**

- création de texte pour les journées pédagogiques durant lesquelles les enseignants du collège suivront des formations pédagogiques,
- élaboration de nouveaux programmes scolaires pour l'EPS,
- aux examens officiels, l'EPS doit être obligatoire,
- mis à jour du système éducatif,
- adoption des lois et des textes régissant l'enseignement de l'EPS.

➤ **Sur le plan structurel et organisationnel**

- ouverture de l'école de formation de Conseillers Pédagogiques du niveau II,
- entretien et augmentation du nombre d'infrastructures et de matériels pour l'enseignement de l'EPS,
- répartition équitable des enseignants d'EPS au niveau des établissements publics,
- non négligence de la matière EPS à l'école primaire

➤ **Sur le plan opérationnel**

- non acceptation des enseignants d'EPS non certifiés qui reflète de mauvaises images pour les vrais enseignants d'EPS,
- élaboration de nouvelles méthodes d'enseignement,
- formation continue des enseignants d'EPS en activité,
- encadrement et suivi pour les enseignants d'EPS,
- existence des Journées Pédagogiques (3 à 4 jours par trimestre) pour les enseignants du collège,
- élaboration des barèmes d'évaluation précis et uniques pour les sports collectifs.

Puis les solutions proposées par les enseignants pour qu'ils deviennent un bon enseignant sont :

✓ **Au niveau pédagogique**

- utilisation des conseillers pédagogiques pour encadrer, faire des suivis et former les enseignants d'EPS en activité (théorie et pratique),
- amélioration du système de notation en EPS,
- formation continue des enseignants d'EPS,

✓ **Au niveau administratif**

- affectation non désirée
- mis en considération des enseignants d'EPS (douche, vestiaire)
- disponibilité des différents terrains pour la pratique d'EPS,
- égalité de grille indiciaire de tous les fonctionnaires

En ce qui concerne le type de formations choisies par les enseignants d'EPS, pour les propositions des répondants aux questionnaires. Il est souhaitable pour eux que les formations des enseignants sont axées sur :

- La pédagogie
- Les règlements sportifs pour chaque discipline,
- Les savoirs-faires des enseignants

Nous avons mené dans la méthodologie des enquêtes pour connaître les réalités et les problèmes touchant directement de l'enseignement de l'EPS. Après analyses et interprétation de ces résultats, nous proposons de solution probablement efficace pour parvenir à une amélioration du contenu d'enseignement de l'EPS.

CHAPITRE IV SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Nous pensons que si nous voulons considérer l'enseignement de l'EPS dans l'établissement scolaire, il est nécessaire que les responsables des différents niveaux aient pu prendre conscience de la valeur des différentes matières soumises au programme. Cette étape fut importante et essentielle pour redonner une considération égale à toutes les matières. Nous suggérons ici le cas de l'EPS.

Au CEG, l'un des personnels enseignants dans l'établissement assure l'enseignement de l'EPS que ce soit un enseignant de maître FRAM ou un enseignant fonctionnaire (personnel encadré ou contractuel) de cadre « B ». Les deux types d'enseignants sont tous des enseignants sans formation préalable.

En tout, nous pouvons dire que le meilleur moyen pour revaloriser la matière EPS est l'encadrement et la formation continue des enseignants d'EPS au point de vue théorique, pédagogique et en législation d'une part. En utilisant des conseillers pédagogiques, les enseignants d'EPS font l'objet de suivis-conseils pour s'assurer de la maîtrise de l'enseignement de l'EPS au point de vue pratique d'autre part.

Nous ne pouvons pas suggérer l'utilisation des conseillers pédagogiques si nous ne savons pas de quoi il s'agit ? Comment faire pour y parvenir ? Par quel moyen on peut le faire ? Est-ce que c'est vraiment efficace pour une amélioration du contenu de l'enseignement de l'EPS ? Nous avons allons essayer de répondre à toutes ces questions.

4-1 Réalisation de l'utilisation des conseillers pédagogiques

L'enseignant constitue un acteur-clé dans la réussite de l'élève. Il est convié à être un agent de changement et à faire preuve de créativité et d'innovation. Pour ce faire, il est essentiel de lui fournir la formation et les outils nécessaires afin de lui permettre de jouer son rôle de façon efficace

Comme à l'EPP, les conseillers pédagogiques de niveau II assure la formation et suivi des enseignants du CEG en activité. Ils sont formés par l'Institut National de Formation Pédagogique de niveau II. Les futurs conseillers pédagogiques ont au moins un diplôme licence et sont fonctionnaires en service au sein du MEN. Les candidats sélectionnés font l'objet de former en tant que conseillers pédagogiques du niveau II dans l'INFP pendant deux ans et ils ont suivi une formation de type universitaire. Après ses formations ils sont à la

disposition de toutes les CISCO et assurent l'encadrement, la formation continue et font le suivi sur terrain des enseignants. Ils apportent, si besoin est, des compléments aux formations réalisées.

4-1-1 Objectif et résultat attendu

L'objectif est ici de rendre meilleur la qualité de l'enseignement de l'EPS par le biais de l'utilisation des conseillers pédagogiques que ces derniers donnent des conseils pratiques et théoriques aux enseignants et résolvent les problèmes pédagogiques rencontrés par les enseignants d'EPS en difficulté au collège. Les enseignants d'EPS sans formation au préalablement le premier bénéficiaire de cette suggestion, ils pourront être suivi et encadrés de près.

4-1-2 Structure et organisation à envisager

Pour que celui-ci soit posé, nous allons d'abord procéder à une élaboration d'un nouveau texte pour lancer un appel manifestation d'intérêt à l'attention des élèves conseillers pédagogiques du niveau II. Le texte doit comprendre le profil exigé, les objectifs de cet appel, les organisations et structures avec l'opérationnalisation.

De l'autre côté, l'INFP joue un rôle prépondérant dans la mise en place de la formation des élèves conseillers pédagogiques ; Cette entité dépend du MEN est chargée d'accueillir les élèves conseillers pédagogiques et de les former. Pour atteindre l'objectif, les conseillers pédagogiques ont deux rôles bien déterminés.

a- Pendant les vacances

Le MEN, par note circulaire, désigne des journées pédagogiques (trois à quatre jours) pendant les grandes vacances et les pauses inter trimestrielles, durant les quelles tous les enseignants des collèges selon leur matière enseignée reçoivent respectivement une formation axée sur l'enseignement en théorie et en pratique. Ici les conseillers pédagogiques prennent la place des formateurs.

b- Pendant le cours d'EPS

Avec la capacité acquise durant la formation à l'INFP, les conseillers pédagogiques ont le devoir de visiter et descendre dans les CEG et de rendre auprès des enseignants en plein activité pour observer le déroulement de la leçon et de donner des conseils en cas de besoin sur le plan pratique et pédagogique.

4-2 Impact de l'existence des conseillers pédagogiques

4-2-1 Avantages de l'utilisation des conseillers pédagogiques

Par conséquent, la mise en place des conseillers pédagogiques au niveau des CISCO est très indispensable parce qu'ils sont disponible à tout moment de conseiller les enseignants. Il faut une alternance de la formation et du suivi des enseignants. Les trois acteurs du triangle pédagogique (enseignant, élèves, enseignement) sont innovés par cette nouvelle vision

a- Du côté enseignant

- Changement du comportement des enseignants face aux élèves
- Changement de la conscience professionnelle de l'enseignant en tant qu'éducateur
- Une bonne image des enseignants d'EPS
- Actualisation des connaissances des enseignants
- Enseignants motivés

b- Du côté enseignement

- Bonne qualité d'enseignement dans toutes les circonscriptions scolaires
- Valorisation de l'enseignement d'EPS
- Développement du sport scolaire et qui mène au développement du sport fédéral
- Décentralisation des connaissances, des informations, des théories.

c- Du côté élève

C'est l'élève qui est le premier bénéficiaire de l'existence des conseillers pédagogiques au niveau de la CISCO.

- Changement des comportements des élèves
- Egalité d'acquisition des connaissances des élèves dans toute la Circonscription

4-2-2 Désavantage de l'utilisation des conseillers pédagogiques

Les conjonctures actuelles que Madagascar traverse est un obstacle de la non réalisation de cette utilisation des conseillers pédagogiques. Mais nous savons que l'éducation un l'un des priorités de l'Etat, ce dernier cherche des moyens pour l'amélioration de l'enseignement à Madagascar comme par exemple des financements étrangers à savoir la Banque Mondiale, l'UNESCO, la BAD,... ou avec la collaboration de quelques sociétés de notre pays, pour que toutes les dépenses ne tombent pas seulement aux mains de l'Etat. Pour alléger les dépenses, l'Etat ne recrute pas des nouveaux fonctionnaires mais on aura formé tout simplement les enseignants fonctionnaires ayants au moins le diplôme licence par voie de concours.

Après avoir suggéré une perspective d'amélioration de l'enseignement de l'EPS par l'amélioration des contenus d'enseignement, en passant par l'utilisation des Conseillers Pédagogiques que nous supposons comme meilleur moyen pour la concrétisation de cette hypothèse. Nous nous posons ensuite une question si ce principe est bien suffisant pour l'amélioration de cet enseignement.

4-3 Des recommandations complémentaires

4-3-1 Recyclage des connaissances des enseignants d'EPS en service

La formation de l'enseignant ne s'arrête pas à son passage à l'institut pédagogique, mais doit se poursuivre pendant toute sa carrière. Le jeune enseignant doit sortir persuader de cette idée. La formation initiale des enseignants, se déroule dans des Instituts, Ecoles Normales Supérieures.

En ce qui concerne les enseignants qui sont déjà en fonction, une formation continue de qualité représente non seulement un outil essentiel de développement professionnel, mais également une garantie d'un enseignement qui respecte l'évolution des savoirs et de la profession. Afin de faciliter l'adhésion des enseignants dans un processus de changement, il importe de ne pas déqualifier l'expertise en place mais plutôt de réaffirmer les aspects positifs de ce changement. Ce recyclage peut donner lieu à une mise à jour des connaissances et compétences du personnel enseignant au regard de l'aspect disciplinaire, en matière pédagogique (méthodes actives, gestion de classe, évaluation en adéquation avec les approches retenues dans les politiques éducatives, etc.).

4-3-2 Augmentation de flux de sortie de l'ENS/EPS

Les problèmes pour l'enseignement de l'EPS, c'est qu'il n'existe qu'une seule école de formation des enseignants à Madagascar et aucune école de formation pour les enseignants d'EPS niveau II n'installe à Madagascar. Le constraint de budget limité se percute sur la limitation à quarantaine d'élèves admis définitivement au concours d'entrée à l'ENS/EPS .La solution préconisée est l'augmentation en nombre des admis à ce concours officiel chaque année universitaire.

La logique mathématique est que plus le nombre à l'entrée augmente plus le nombre à la sortie va augmenter plus tard. Et on aura des professeurs certifiés disponibles et les établissements auront le choix à recruter ces enseignants à titre de vacataire payé par l'association des parents d'élèves au lieu des personnes ayant juste fait quelques pratiques de sport.

4-3-3 Système d'évaluation précis et unique pour les sports collectifs

On peut dire qu'il n'existe pas des barèmes précis et unique pour l'évaluation des sports collectifs lors des examens officiels. Ce problème permet aux interrogateurs de noter les candidats selon leur propre estimation. Cela peut être impliqué un problème grave aux élèves car ils n'ont pas obtenu sa vraie note. Des chercheurs font des recherches sur ce domaine alors que rien n'est en vigueur jusqu'à maintenant. C'est pour cette raison que nous avançons notre suggestion sur ce thème dont nous incitons les responsables au niveau du ministère de veiller sur ces recherches et d'adapter des barèmes de notation unique et précis pour les sports collectifs.

CONCLUSION

Dans cette recherche, nous avons surtout voulu essayer la revalorisation de l'enseignement de l'EPS par l'utilisation des conseillers pédagogiques de niveau II que ces derniers donnent des conseils et des encadrements aux enseignants en activité. Le principal objectif c'est de pouvoir améliorer les contenus d'enseignement de l'EPS, pour que celle-ci trouve sa valeur et sa totalité. Dans laquelle, nous avons pu montrer l'insuffisance en qualité des enseignants d'EPS dans la CISCO donnée. L'analyse de ce thème a été réalisée sur les trois aspects indissociables : intellectuel, structurel et organisationnel, et opérationnel.

Ainsi il importe que la mise en place des conseillers pédagogiques consiste à fonder une base solide aux enseignants tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. La fonction enseignante a été perçue un métier particulier qui relevait d'une formation initiale et continue, cette conception dépassant l'idée seule du métier au profit de cette profession.

En tant que métier d'enseignement, l'EPS à l'école doit garantir la formation des élèves dans sa totalité. On éduque le corps pour: développer et mobiliser les ressources individuelles, contribuer à l'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique, et permettre à l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive. L'acquisition du savoir et la maîtrise du savoir-faire y sont compris. Selon cette perspective, une application intégrale doit être souhaitée pour pouvoir assurer l'efficacité d'une action d'apprentissage.

Ce pendant, l'EPS est la seule discipline qui, au collège et au lycée, prend appui explicitement sur l'individu dans sa totalité, son corps, son esprit pour reprendre une distinction bien établie mais également ses relations et son affectif. Cela demande une grande responsabilité et des compétences professionnelles de la part de l'enseignant d'EPS. Alors que contrairement à ces dispositions, la pratique de l'enseignement de l'EPS connaît des lacunes au point de vue pédagogique et qualité qui la rend dévalorisée et déconsidérée. Mais nous avons pris comme principale source de problème la mauvaise qualité d'enseignement de l'EPS

Finalement, ce mémoire ouvre quelques perspectives. Il serait en effet utile d'approfondir ce travail afin de palier aux limites rencontrées : les analyses des entretiens effectués pourraient être complétées, d'autres questions pourraient être posées aux enseignants. Cette enquête pourrait être réalisée dans d'autres CISCO afin de voir si les représentations qu'ont les enseignants d'EPS au collège dépend aussi de l'environnement dans lequel ils sont.

BIBLIOGRAPHIE

A- Les ouvrages généraux

- Bourgeois M, 1984, "Gymnastique sportive, perspectives " n°36, Editions Vigot
- Colombier M, 1925, Le sport contre l'éducation physique, Vuibert, Paris
- Cros F et Bolon J, 2008, « les enseignants recrutés sans formation initiale. Quels enjeux ? Quelles réponses ? »
- Dugas E, 2004, Education Physique et éducation informelle à l'école », in éducation et sociétés, 10, 2002/2, De Boeck
- Houssay J, 2000 « Le triangle pédagogique, Théorie et pratique de l'éducation scolaire ». Peter Lang, 3^{ème} Ed
- Le groupe, coordonné par Rey J P, 2000, Ed. Revue EPS, Paris.
- Parlebas P, 1981," Contribution à un lexique commenté en sciences de l'action motrice " Paris, INSEP Paris
- Piéron M, 1992 « Pédagogie des APS », Ed. Revue EPS
- Pineau C, 1990 : " Introduction à une didactique de l'Education physique " dossier EPS n°8, Ed. Revue EPS
- Ullmann J, 1987, De la Gymnastique aux sports modernes. Ed-Erasme-Paris

B- Les textes officiels

- Charte internationale de l'éducation physique et sportive adoptée par l'ONU (lors de la conférence générale de Novembre 1978).
- **Loi n°94 033 du 13 Mars 1995**

Portant organisation du système de l'éducation et formation à Madagascar

- **La loi n°97 014 du 08 Aout 1997.**

Portant organisation de l'éducation physique et sportive à Madagascar

- **Arrêté 3176/84 du 17 Juillet 1984.**

Fixant le contenu programme d'éducation physique dans les établissements des niveaux I, II, III à Madagascar

- Loi n°2004/04 du 26 Juillet 2004.

Portant organisation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar

- Loi n°2008/011 du 17 Juillet 2008.

Modifiant certaines dispositions de la loi n°2004/004 du 26 Juillet 2004.

C- Mémoires de CAPEN

- RAFALIHERY A, 1995, « Essai d'élaboration d'une réorganisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école », Mémoire de CAPEN, ENS/EPS, Université d'Antananarivo.
- PHILIBERT B. D, 2001, « Contribution au développement du sport scolaire par l'amélioration de l'enseignement d'EPS dans les établissements du secondaire de Madagascar », Mémoire de CAPEN, ENS/EPS, Université d'Antananarivo.
- RASOLONJATOVO L. M, 2002, « Contribution à l'amélioration quantitative et qualitative d'enseignants d'éducation physique et sportive au collège d'enseignement général », Mémoire de CAPEN, ENS/EPS, Université d'Antananarivo.
- RALAMBOMANANA J. N, 2013 « Analyse diagnostique et perspective d'amélioration de la qualité d'enseignement de l'EPS à travers le recyclage à Madagascar », Mémoire de CAPEN, ENS/EPS, Université d'Antananarivo.

TABLE DE MATIERES

REMERCIEMENTS

RESUME

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

INTRODUCTION.....01

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE.....05

1-1 L'enseignement de l'EPS.....05

 1-1-1 En tant qu'une discipline à enseigner.....05

 1-1-2 En tant qu'Education Physique.....11

1-2 Le but de l'EPS.....18

 1-2-1 Finalité éducative de l'EPS.....18

 1-2-2 Objectif de l'EPS.....18

1-3 Profil des enseignants d'EPS.....22

 1-3-1 Les enseignants d'EPS en tant qu'individu.....22

 1-3-2 Les enseignants d'EPS face à l'élève.....23

 1-3-3 Les enseignants d'EPS face au groupe classe.....24

 1-3-4 Les enseignants d'EPS dans l'institution scolaire.....25

CHAPITRE II : OBJET DE VALORISATION DE L°EPS.....27

2-1 Concept de valorisation.....27

 2-1-1 Définition « valorisation de l'EPS ».....27

 2-1-2 Textes régissant la valorisation de l'EPS.....27

2-2 Critères pour que l'EPS soit valorisée.....29

 2-2-1 L'enseignant d'EPS.....29

 2-2-2 Programmes scolaires.....29

 2-2-3 L'infrastructure et matériel sportif30

 2-2-4 La fiche de préparation30

DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	35
CHAPITRE III : METHODOLOGIE.....	36
3-1 Objet de la méthodologie	36
3-1-1 Enquête auprès du responsable sport CISCO d'Antanifotsy.....	38
3-1-2 Enquête auprès des enseignants d'EPS.....	48
3-2 Stratégie d'analyse des données.....	48
3-2-1 Le résultat des investigations.....	49
3-2-2 Analyses et interprétations des résultats.....	49
CHAPITRE IV SUGGESTION ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....	55
4-1 Réalisation de l'utilisation des conseils pédagogiques.....	55
4-1-1 Objectif et résultat attendu.....	56
4-1-2 Structure et organisation à envisager.....	56
4-2 Impact de l'existence des conseillers pédagogiques.....	57
4-2-1 Avantages.....	57
4-2-2 Désavantage.....	58
4-3 Recommandation complémentaire.....	58
4-3-1 Recyclage des enseignants d'EPS en service.....	58
4-3-2 Augmentation de flux de sortie de l'ENS/EPS.....	59
4-3-3 Système d'évaluation précis et unique.....	59
CONCLUSION.....	60
BIBLIOGRAPHIE.....	62

ANNEXES

QUESTIONNAIRES

LA PRE-ENQUETE

Cette pré-enquête permet de détecter les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS aux Collèges d'Enseignement Général au niveau de la Circonscription Scolaire d'Antanifotsy. Cible les enseignants d'EPS.

Veuillez cocher les réponses de votre choix

- 1) Depuis votre prise de service en tant qu'enseignant d'EPS, avez-vous déjà :

a-assisté à des formations concernant votre profession ?

OUI

NON

❖ **SI OUI** quel genre de formation s'agit-elle ?

Formation sportive

Formation pédagogique pour l'enseignement général

Formation pédagogique pour l'enseignement de l'EPS

➤ Pendant quelle période ? Et pour quelle durée ?

.....
.....

❖ **SI NON**, pourquoi vous n'avez pas fait de formation ?

.....
.....
.....

b-observé ou encadré par des agents du ministère de l'éducation nationale

OUI

NON

❖ **SI OUI** Par qui ?

.....
.....
.....

2) Selon votre constatation, quels sont en général les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS à Madagascar ?

- sur le plan institutionnel

.....
.....
.....
.....
.....

- Sur le plan structurel et organisationnel

.....
.....
.....
.....
.....

- Sur le plan opérationnel

.....
.....
.....
.....
.....

3) D'après vous, quels sont les problèmes rencontrés par les enseignants d'EPS ?

- Au niveau pédagogique

.....
.....
.....
.....
.....

- Au niveau administratif

.....
.....
.....
.....
.....

L'ENQUETE

Cette enquête sert à repérer les diverses solutions qui pourront résoudre les problèmes concernant l'enseignement de l'EPS.

- 1) Si vous croyez que l'enseignement de l'EPS est dévalorisé, quelles solutions proposez-vous pour qu'il soit revalorisé.

- sur le plan institutionnel

.....
.....
.....
.....

- Sur le plan structurel et organisationnel

.....
.....
.....
.....

- Sur le plan opérationnel

.....
.....
.....
.....

- 2) Si vous ressentissiez que, vous ne maîtrisez pas l'enseignement de l'EPS. Quelles solutions proposiez-vous pour que vous soyez un bon enseignant ?

Au niveau pédagogique :

-
-
-

Au niveau administratif :

-
-
-

- 3) Si vous envisagez d'une formation sur l'enseignement de l'EPS, Quel type de formation avez-vous choisie ?

-
-
-

4) Par qui ?

.....
.....

5) En quelle période de l'année scolaire cette formation vous convient-il ?

.....
.....

6) Quel changement cette formation va apporter pour l'enseignement de l'EPS ?

.....
.....
.....
.....

LES TEXTES LEGISLATIFS

- **Loi n°78/040 du 13 Juillet 1978.**

Portant Organisation du système d'éducation et de formation à Madagascar.

- **Loi n°94 033 du 13 Mars 1995.**

Portant organisation du système de l'éducation et formation à Madagascar

- **Arrêté n°2532/98-MINESEB du 7 Avril 1998.**

Fixant les programmes scolaires des classes de neuvième, quatrième et terminale A, C, D.

- **Ordonnance 80/012 du 07 Mai 1980.**

Portant charte du sport et de l'éducation physique à Madagascar.

- **Arrêté 3176/84 du 17 Juillet 1984.**

Fixant le contenu programme d'éducation physique dans les établissements des niveaux I, II, III à Madagascar.

- **Arrêté n°4704/2000 MINESEB**

Fixant les programmes scolaires de la classe de 7^{ème}

- **Note de service n°86-014-055/MINISEB /CAB/SP du 1^{er} Juillet 2000.**

Portant aspects normatifs des établissements scolaires publics : Ecole de l'Education de Base et Etablissement d'Enseignement Secondaire Général »,